

RAPPORT

Budget primitif 2022 du budget principal

Suivi : Sam REVEL
Commission 1 :-
Commission 2 :-
Commission 3 :-
Commission 4 :-
Bureau Délibératif :-
Bureau :-
Conseil : 14 décembre 2021

BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte puis être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux

dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le rapport sur les orientations budgétaires qui a pour objet de préparer l'examen du budget primitif 2022 en donnant aux membres du Conseil de territoire les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget a été adopté par le Conseil de territoire le 16 novembre 2021.

1. SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2022

La préparation du budget primitif (BP) 2022 s'effectue dans un contexte d'incertitude pour Plaine Commune. D'une part, la situation économique générale reste fragile suite aux effets de la crise sanitaire de la COVID 19 malgré la reprise initiée depuis le second trimestre 2021.

D'autre part, l'incertitude repose sur la fragilité de l'équilibre institutionnel et financier de la loi NOTRE concernant l'ensemble métropolitain. La prolongation du statu quo voté en loi de finances pour 2021 repousse la question de l'avenir des EPT sans y apporter de piste de résolution afin que ceux-ci disposent de ressources dynamiques et pérennes pour mettre en œuvre les politiques publiques attendues par les habitants et les compétences dont ils ont la charge. L'instabilité des ressources a par ailleurs été accrue par la disposition injustifiée de transfert de la dynamique de cotisation foncière des entreprises (CFE) à la Métropole en 2021, qui a privé Plaine Commune de 4,5 M€ de recettes supplémentaires. Cette mesure injuste devrait d'ailleurs être prolongée par le projet de loi de finances 2022 en cours de discussion.

Malgré ce contexte, le budget 2022 poursuit la traduction opérationnelle des grandes orientations du mandat en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la quotidienneté, d'une offre de services diversifiée pour les habitants, de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre ainsi que de l'adaptation au changement climatique.

Une évolution particulièrement saine de la section de fonctionnement

Le budget primitif 2022 bénéficie d'un double effet. D'une part, grâce à la dynamique de la fiscalité 2021 intervenue en cours d'année, les recettes se montrent particulièrement dynamiques. Ainsi, par rapport au budget primitif 2021, les recettes de fiscalité sont estimées en hausse de +9,6 M€ tandis que le reste des recettes de fonctionnement est majoritairement stable. Au global, les recettes réelles de fonctionnement progressent de +4,6%, soit +13 M€.

D'autre part, pour permettre le développement du projet de mandat, les dépenses de fonctionnement existantes avaient fait l'objet pendant la période de préparation budgétaire d'un cadrage particulièrement contraignant posant l'objectif d'une évolution globale de -1,9% par rapport au BP 2021. Plaine Commune ayant travaillé à la fois à l'optimisation de ses coûts de gestion et de sa masse salariale mais également à une amélioration du service rendu via la réorganisation de ses services et le déploiement de nouvelles actions en particulier sur le cadre de vie des habitants, l'évolution globale des dépenses de fonctionnement s'établit à +0,4%, soit +0,9 M€.

En complément et pour améliorer la transparence et la qualité des comptes de Plaine Commune, le budget prévoit l'émission de dotations aux provisions lorsqu'un risque financier est avéré. Ce risque est actuellement estimé à 0,9 M€ et porte donc l'évolution globale des dépenses de fonctionnement au BP 2022 à +0,8%, soit +1,7 M€.

L'épargne brute, indicateur particulièrement regardé qui correspond au solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, est ainsi de 64 M€, en progression de +21% par rapport au BP 2021. Ce résultat issu de la dynamique de la fiscalité territoriale et du travail de Plaine Commune pour optimiser sa gestion permet à la fois d'augmenter l'autofinancement des investissements, élément clé pour cette année et les années suivantes, mais également de renforcer l'image d'une collectivité solide et fiable pour les partenaires extérieurs et investisseurs.

Une section d'investissement marquée par un effort d'investissement inédit sur le territoire

Malgré le report de l'adoption du plan d'investissement de mandat (PIM) à 2022, le travail réalisé collectivement en 2021 a été utilisé pour la construction du budget 2022, et en particulier son architecture

autour de cinq grands secteurs d'investissement que sont la fabrique de la ville durable, le cadre de vie apaisé et plus harmonieux, l'attractivité du territoire, les conditions de travail et les équipements pour les habitants.

Les dépenses d'équipement sont budgétées en forte hausse en 2022 sur l'ensemble des grandes orientations politiques mandat, notamment l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et l'habitat. Au global, les dépenses d'équipement s'établissent à 146 M€, soit + 9 M€ et +6,5% par rapport au BP 2021. A titre d'indication, 28 M€ sont consacrés à l'aménagement des espaces publics, 21 M€ aux opérations de renouvellement urbain et de résorption de l'habitat indigne et insalubre et 20 M€ pour l'amélioration du cadre de vie avec une forte préoccupation pour l'ensemble des projets menés sur le renforcement de la politique de transition écologique et de résilience territoriale.

Particulièrement moteur à l'échelle du territoire en matière de recherche de subventions, l'EPT devrait continuer en 2022 à bénéficier d'un haut niveau de subventions estimé à 45% sur les projets portés soit 65 M€ au BP 2022. Ce niveau de subventions et participations est cependant inférieur à celui de 2021 qui avait bénéficié d'une recette exceptionnelle liée à une opération d'aménagement de plus de 16 M€.

Malgré un très bon niveau d'autofinancement, l'EPT pourrait être amené à s'endetter en 2022

Le très haut niveau d'investissement prévu au BP 2022 ne permet pas de couvrir le reste à financer après encaissement des subventions par l'autofinancement. Une augmentation de 9 M€ de la dette globale de la collectivité est donc prévue au budget.

Si le niveau d'endettement reste élevé, correspondant à 123% des ressources récurrentes de la collectivité, le taux d'épargne brute de 21% et la capacité de désendettement de 5,8 ans issus de cette construction budgétaire 2022 sont particulièrement bons.

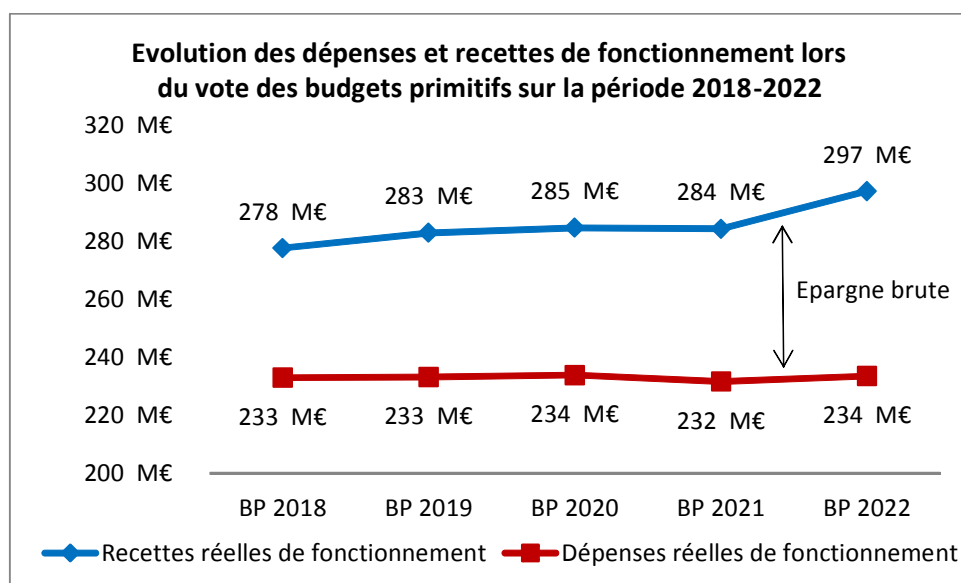
2. SITUATION FINANCIERE GENERALE

Les principaux indicateurs d'analyse de la situation financière sont les suivants :

- **L'épargne brute** : il s'agit de la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation. Elle permet d'apprécier la qualité de gestion de la collectivité et illustre sa capacité à dégager des ressources sur sa section d'exploitation.
- **L'épargne nette** : il s'agit de l'épargne brute, de laquelle est soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle illustre la capacité qu'a la collectivité à dégager des moyens afin de financer sa section d'investissement.
- **Le taux d'endettement** : il s'agit du volume de stock de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la charge de la dette relativement aux ressources du budget.
- **La capacité de désendettement** : il s'agit du volume de stock de dette rapporté au niveau d'épargne brute. Elle permet d'apprécier, en années, la capacité dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette, et donc sa solvabilité financière.

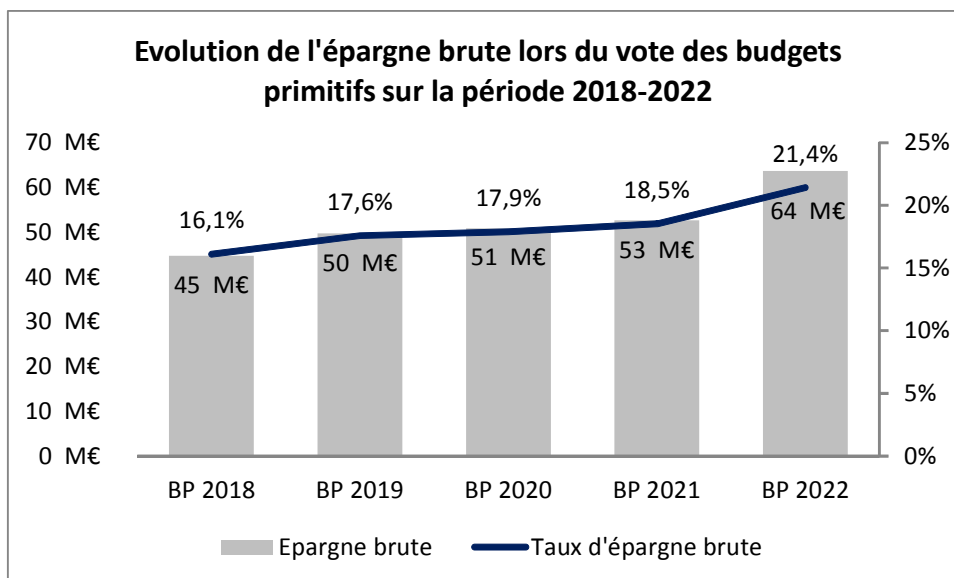
2.1. L'épargne brute

Les données présentées ci-dessous sont retraitées des produits et dépenses liées à la gestion des déchets ménagers pour les exercices antérieurs à 2022.



Depuis 2016, sous l'effet des orientations du pacte financier et fiscal adopté entre les villes et Plaine Commune (hausses du taux de CFE, maîtrise des dépenses de gestion), les recettes de fonctionnement augmentent à un rythme plus rapide que les dépenses de fonctionnement sur la période.

Au BP 2022, la forte progression des recettes s'explique par la dynamique des bases de fiscalité en 2021. Pour rappel, les deux tiers de cette dynamique (4,5 M€) ont été reversés à la Métropole du Grand Paris (MGP) suite à une disposition prévue en loi de finances pour 2021 initialement rédigée pour permettre à la MGP d'atténuer les effets de la crise sanitaire sur ses recettes. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles restent quasi stables et reviennent en 2022 au niveau de 2020.



En progression depuis plusieurs années grâce aux efforts conjugués sur la modération des dépenses de fonctionnement et la dynamique de la fiscalité, le niveau d'épargne de 64 M€, soit 21,4% des recettes récurrentes de la collectivité, permet d'une part d'assurer le remboursement du capital de dette par des ressources propre et d'autre part d'autofinancer autant que possible les investissements pour limiter le recours à l'emprunt.

2.2. Le niveau d'endettement de l'EPT

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Encours de dette au 01/01	445 M€	422 M€	398 M€	388 M€	367 M€
<i>Evolution</i>	-0,2%	-5,2%	-5,7%	-2,5%	-5,3%
Capacité de désendettement	9,9 ans	8,5 ans	7,8 ans	7,4 ans	5,8 ans
Taux d'endettement	160%	149%	140%	136%	123%

La réduction continue de l'encours de dette depuis 2017 associée à l'amélioration progressive de l'épargne brute du territoire permettent d'afficher une capacité de désendettement estimée à 5,8 ans au 1^{er} janvier 2022.

Le taux d'endettement est également en diminution mais reste élevé à 123% au BP 2022. Il implique de conserver un haut niveau d'épargne brute afin de rembourser des échéances de dettes également importantes.

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services du Territoire, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : fiscalité, dotations, subventions et produits de services en recettes, et en dépenses les charges de personnel, fluides, achats de fournitures (papeterie, petit mobilier...), autres charges de gestion courante (indemnités des élus, renouvellement de licence,...), prestations de services (charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...), charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions,...

Compte tenu de la création du budget annexe pour la gestion des déchets en 2022, l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à la gestion et à la prévention des déchets a été retraité.

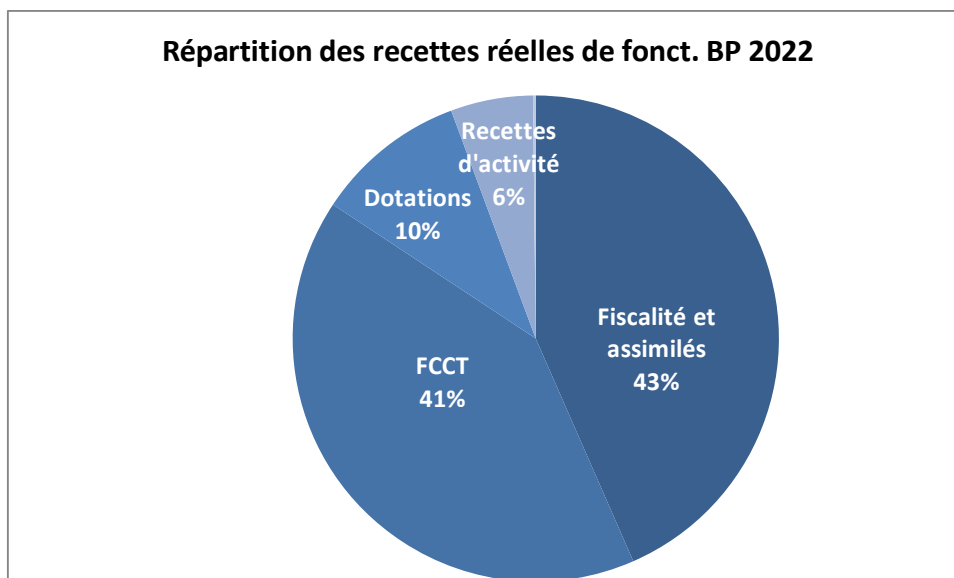
3.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement budgétées en 2022 s'élèvent à 297,4 M€, en hausse de +4,6% par rapport à 2021.

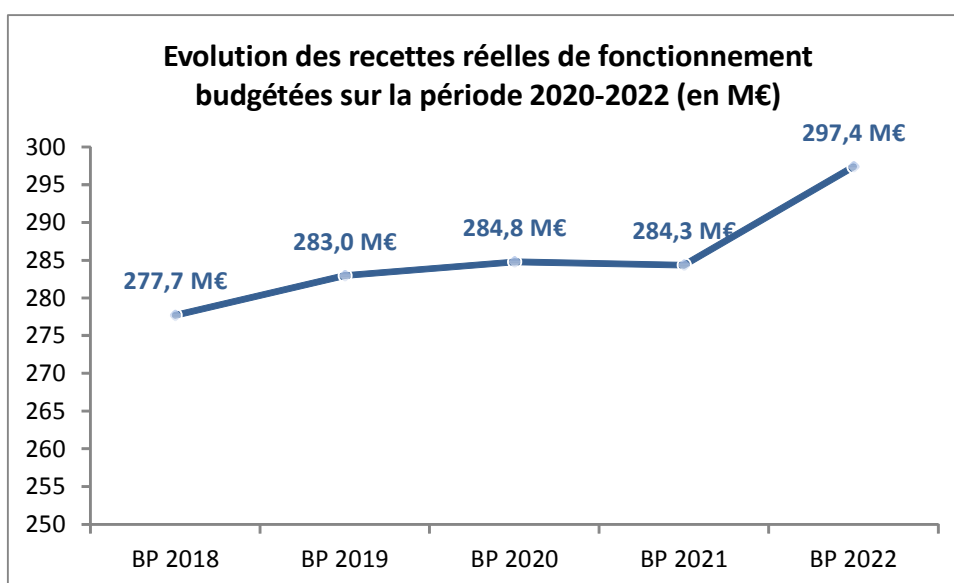
3.1.1. Présentation générale

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Fiscalité et allocations compensatrices de CFE	119,9	119,6	129,2	+9,6 M€	+8,0%
<i>dont CFE</i>	115,1	104,2	108,0	+3,8 M€	+3,7%
<i>dont allocations compensatrices de CFE</i>	3,0	14,7	20,4	+5,7 M€	+39,2%
<i>dont taxe de séjour</i>	1,7	0,7	0,7	stable	stable
FCCT	119,5	119,7	121,5	+1,8 M€	+1,5%
Dotations	30,1	30,2	29,9	-0,3 M€	-0,9%
Recettes d'activité	14,8	14,4	16,3	+1,9 M€	+13,6%
<i>dont subventions perçues</i>	8,1	7,7	7,4	-0,3 M€	-3,7%
<i>dont produits et revenus des services</i>	6,8	6,7	8,9	+2,2 M€	+33,4%
Autres produits	0,5	0,5	0,5	+0,0 M€	+7,9%
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCT.	284,8	284,3	297,4	+13,0	4,6%

La fiscalité directe est la principale recette de l'EPT (43%) alors que les contributions des villes à travers le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) sont depuis 2016 la seconde source de financement (41%). Les dotations (10%) et les recettes d'activité (6%), regroupant les subventions de fonctionnement perçues et les produits et revenus des services, varient en fonction des évolutions législatives et de l'activité annuelle. Les produits exceptionnels (hors produits des cessions) sont résiduels.



Prévues en stabilité lors du vote du budget primitif pour l'année 2021, les recettes réelles de fonctionnement se sont finalement révélées dynamiques, en particulier la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cela permet dans la lignée de proposer un budget primitif pour 2022 en hausse de 13 M€ pour prendre en compte ces produits complémentaires ainsi que des flux croisés en coûts complets avec les budgets annexes.



3.1.2. La fiscalité et assimilés

La fiscalité représente la première source de financement de l'EPT. Elle regroupe deux impôts et taxes ainsi que les allocations compensatrices correspondantes :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- Les allocations compensatrices de CFE ;
- La taxe de séjour.

- La cotisation foncière des entreprises et les allocations compensatrices dédiées

Suite à la mobilisation des territoires, et conformément aux orientations du vœu adopté par le Conseil de territoire du 9 septembre 2020, la loi de finances pour 2021 a prolongé le statu quo actuel jusqu'en 2023 dans lequel la MGP conserve la CVAE et les EPT gardent la CFE ainsi que la dotation

d'intercommunalité.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2021 imposait, afin d'atténuer les effets de la crise économique sur la perte de produit de CVAE de la MGP, un transfert à la Métropole des deux tiers de la croissance éventuelle du produit de CFE perçu par les territoires entre 2020 et 2021.

L'EPT ayant connu une forte croissance de son produit par le dynamisme de ses bases d'impositions, le montant du reversement à la Métropole en 2021 s'élève à 4,5 M€. Il s'agit du reversement le plus important parmi les 11 EPT et la ville de Paris, représentant à lui-seul plus de 25% de l'ensemble des prélèvements.

En outre, il apparaît que ce transfert n'était pas justifié puisque les comptes 2021 de la Métropole devraient finalement bénéficier d'une amélioration de +25 M€ par rapport aux prévisions budgétaires 2021 du fait d'une moindre baisse de la CVAE au cours de cet exercice et d'un prélèvement de CFE plus important qu'anticipé.

Les effets du ralentissement de l'activité en 2020 sur le produit de CVAE se feront principalement ressentir en 2022 et devraient avoir un impact significatif sur les recettes de la Métropole. Dans ce cadre, un amendement renouvelant le dispositif de reversement de la dynamique de CFE des EPT à la MGP a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture du projet de loi de finances pour 2022.

Compte tenu de ces éléments et les bases prévisionnelles de fiscalité n'ayant pas encore été notifiées par les services fiscaux, le produit de CFE 2022 est estimé à partir des bases définitives de l'année 2021 et des éléments prévisionnels connus à ce jour.

L'année 2021 a été marquée d'une part par la réduction de 50% des bases des locaux industriels de CFE, et d'autre part par l'intégration en cours d'année de deux stations de métro et du site de remisage et de maintenance de la RATP à Saint-Ouen ayant un impact fortement haussier. Les produits de CFE pour le BP 2022 sont estimés en progression de +9,6 M€ par rapport au BP 2021 mais en stabilité par rapport aux produits effectivement perçus en 2021 en tenant compte :

- De l'impact de la crise sanitaire sur les bases minimum de CFE. En effet, le chiffre d'affaires de l'année 2020 (N-2) étant utilisé pour calculer l'imposition à la base minimum de CFE, une hypothèse de diminution de 20% a été retenue pour ce type d'assujettis ;
- Du retour à l'imposition des locaux RATP de Saint-Ouen après une année d'exonération temporaire pour création d'établissement ;
- De la revalorisation des tarifs¹ en fonction de l'inflation (IPCH) à +3,4% (locaux industriels et autres) et du coefficient d'évolution des loyers (locaux professionnels) simulé à +0,3% pour 2022.

En tenant compte d'un maintien du taux à 38,49%, le produit 2022 de CFE est donc estimé à 108 M€ soit +3,8 M€ par rapport au BP 2021. Les allocations compensatrices de CFE sont, quant à elles, en hausse de +5,7 M€ par rapport au BP 2021 et s'établiraient selon les estimations à 20,4 M€. Au global, le produit de CFE et des allocations compensatrices serait en hausse de +8% soit +9,6 M€.

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Produits de CFE (taux constant)	115,1	104,2	108,0
<i>Evolution</i>	4,55%	-9,46%	3,66%
Allocations compensatrices de CFE	3,0	14,7	20,4
<i>Evolution</i>	0,00%	383,16%	39,16%
TOTAL	118,2	118,9	128,5
<i>Evolution</i>	4,43%	0,63%	8,04%

- La taxe de séjour

La taxe de séjour est payée par les vacanciers aux hébergeurs de tourisme qui la reversent ensuite à

¹ Depuis la réforme des valeurs locatives, il n'y plus de coefficient de revalorisation appliquée sur les bases mais une mise à jour des tarifs, censée correspondre à la réalité du marché locatif.

l'EPT.

Le produit de 2022 de la taxe de séjour est estimé à 0,7 M€, stable par rapport à 2021, compte tenu du contexte sanitaire persistant et de ses effets majeurs sur le tourisme.

La loi de finances pour 2021 permet de dé plafonner les tarifs appliqués aux hébergements non classés (de type meublé touristiques Airbnb). Par ailleurs, une actualisation des tarifs votés en septembre 2018 par catégorie d'hébergement pourrait également être mise à l'étude pour tenir compte du faible niveau de ces derniers pour certaines catégories (hôtels de 1 à 4 étoiles) par rapport aux collectivités voisines.

Il est proposé d'étudier l'opportunité de ces mesures et de leurs impacts afin de pouvoir se prononcer sur une éventuelle évolution des tarifs avant le 1^{er} juillet 2022, date limite de vote des tarifs de la taxe de séjour. Les effets sur les recettes seraient alors pris en compte dans une décision modificative en cours d'exercice.

3.1.3. Le fonds de compensation des charges territoriales

Les contributions des villes à travers le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) représentent plus du tiers des recettes de l'EPT. Il est composé de 5 parts :

- 1) La part de droit commun qui tient compte de :
 - La fiscalité ménage additionnelle antérieurement perçue par Plaine Commune correspondant au produit de 2015. Cette composante est actualisée chaque année en fonction de l'inflation, soit +3,4 % en 2022.
 - La dotation part salaires perçue par Plaine Commune en 2015 et qui transite par la MGP.
- 2) La part liée aux transferts de compétences ;
- 3) La part liée au pacte financier permettant ainsi le financement du projet de territoire : 750 000 €, montant équivalent à celui versé en 2021 ;
- 4) La part permettant aux villes d'abonder des politiques publiques ou des projets qui comprend la participation de la ville d'Epinay-sur-Seine aux frais de fonctionnement du programme des aires de jeux livrés à compter de septembre 2019 pour un montant de 67 600 €.
- 5) La part intégrant les flux financiers des conventions de mise à disposition entre les villes et Plaine Commune instaurée en 2019 et constituée d'un flux unique égal au solde entre ce que les villes paient à l'EPT et ce qu'elles perçoivent de l'EPT. Cette part connaît deux évolutions annuelles :
 - L'actualisation annuelle en fonction de l'inflation, soit +3,4%.
 - L'actualisation en fonction des évolutions substantielles de périmètres des conventions l'année précédente.

La commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) s'est réunie le 1^{er} décembre 2021 et a rendu un avis positif à l'unanimité sur le montant du FCCT provisoire pour 2022.

En 2022, le FCCT évoluerait sur les points suivants :

- La part fiscalité de la part de droit commun (1^e part) et la part liée aux conventions de mise à disposition (5^e part) sont revalorisées en fonction de l'indice ICPH constaté entre les mois de novembre 2020 et novembre 2021, soit +3,4% ;
- Depuis 2017, une déduction est opérée sur la 1^e part de la ville d'Aubervilliers pour tenir compte de l'impossibilité de verser un fonds de concours pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional de la ville. Il est proposé une régularisation progressive de cette déduction, à hauteur de 100 000 € en 2022, dans l'attente de la transformation du conservatoire en établissement public de coopération culturelle, qui pourra alors être financé par Plaine Commune.
- La ville de Saint-Denis a demandé l'arrêt des prestations supplémentaires de propreté en centre-ville qui étaient réalisées depuis 2018 et donc la fin de l'abondement de 300 000 € de la 4^e part pour financer ces prestations ;

- L'EPT souhaite réévaluer le montant des prestations réalisées pour le compte de la ville de La Courneuve dans le cadre des conventions de mise à disposition. Il est proposé d'inscrire, à titre provisoire, un montant de 250 000 € supplémentaire sur la 5^e part de la ville. Un travail entre les services de la ville et de Plaine Commune sera conduit en 2022 dans la perspective d'aboutir à une évaluation commune du montant de régularisation à inscrire au FCCT définitif pour 2022 adopté en fin d'année.

Le FCCT provisoire pour 2022 par ville est en hausse de +1,5 M€ par rapport à 2021, et s'établit de la manière suivante par ville :

<i>En M€</i>	2021 (définitif)	2022 (provisoire)
Aubervilliers	18,74	19,08
Epinay	9,83	10,05
Ile-Saint-Denis	1,62	1,65
La Courneuve	13,55	13,91
Pierrefitte	4,29	4,39
Saint-Denis	40,07	40,18
Saint-Ouen	24,11	24,34
Stains	5,70	5,81
Villetaneuse	2,02	2,06
TOTAL	119,94	121,47

3.1.4. Les dotations de l'Etat

Globalement, l'EPT prévoit de percevoir 29,9 M€ au titre des dotations en 2022, en quasi stabilité par rapport au BP 2021 :

<i>En M€</i>	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Compensations fiscales (hors CFE)	23,2	23,3	23,3	+0,0 M€	+0,1%
<i>dont DCRTTP</i>	7,8	7,9	7,9	+0,0 M€	+0,3%
<i>dont FNGIR</i>	15,4	15,4	15,4	stable	stable
FPIC	4,1	4,1	4,1	stable	stable
FCTVA	2,8	2,8	2,5	-0,3 M€	-10,7%
TOTAL	30,1	30,2	29,9	-0,3	-0,9%

- Les compensations fiscales

Les compensations fiscales correspondent au remboursement par l'Etat des mesures décidées par celui-ci impactant le produit fiscal perçu par les collectivités.

Il s'agit pour Plaine Commune des mesures de compensation de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 à travers la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Pour une meilleure compréhension des évolutions du produit de CFE, les dotations de compensation des mesures d'exonération fiscales de CFE adoptées au niveau national ont été agrégées aux recettes de fiscalité directe de la CFE (cf. supra).

Elles s'élèveraient à 23,3 M€ en 2022, en stabilité par rapport au BP 2021.

- Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Dans un souci de lisibilité, le mécanisme du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est présenté dans cette partie à la fois en recettes, au titre des dotations, et en dépenses, celles-ci correspondant à des dépenses de transfert.

Le FPIC est un dispositif de péréquation horizontale entre collectivités. A l'échelle consolidée du territoire (villes et EPT réunis), Plaine Commune est à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

Le solde du territoire est largement positif à hauteur de +8,4 M€ en 2021, en hausse pour la quatrième année consécutive. Pour 2022, les montants ont été stabilisés en attendant les notifications qui seront communiquées courant 2022. Les montants définitifs seront intégrés en décision budgétaire modificative.

<i>En M€</i>	2021 (notifié)	2022 (estimé)
Solde territoire	+8,4	+8,4
<i>dont prélèvement FPIC</i>	<i>-6,0</i>	<i>-6,0</i>
<i>dont reversement FPIC</i>	<i>14,4</i>	<i>14,4</i>
Prélèvement Plaine Commune	-5,5	-5,5
Reversement Plaine Commune	4,1	4,1
Solde Plaine Commune	-1,4	-1,4

Les prélèvements et reversements sont répartis entre les villes et l'EPT mais les règles de répartition de droit commun conduisent, depuis 2016, à faire supporter l'essentiel du prélèvement par l'EPT puisque les communes de plus de 10 000 habitants des 250 premiers rangs de dotation de solidarité urbaine (DSU) ainsi que les communes de moins de 10 000 habitants des 30 premiers rangs de DSU sont exonérées de prélèvement, celui-ci étant acquitté par leur intercommunalité. Or, sur les 9 villes de Plaine Commune, 8 sont exonérées de contribution au titre de classement en DSU cible (sauf Saint-Ouen).

L'EPT était ainsi contributeur net au FPIC à hauteur de -1,4 M€ en 2021, avec un reversement stable depuis 2015 et un prélèvement en légère baisse en 2021, et ce malgré le niveau de revenu par habitant le plus faible de l'ensemble des intercommunalités de métropole (40% en dessous de la moyenne nationale).

- Le Fonds de compensation de la TVA

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur certaines de leurs dépenses et qu'elles ne peuvent récupérer par voie fiscale.

En fonctionnement, les dépenses éligibles à cette compensation sont celles relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux.

Depuis 2021, le traitement des demandes de FCTVA par les services de l'Etat est désormais « automatisé ». Ce changement de mode de traitement des demandes conduit à un contrôle plus strict des dépenses éligibles et à une baisse des produits perçus. Ainsi, le montant de FCTVA attendu en fonctionnement pour 2022 est prévu en baisse de 0,3 M€, s'établissant à 2,5 M€.

3.1.5. Les recettes d'activité

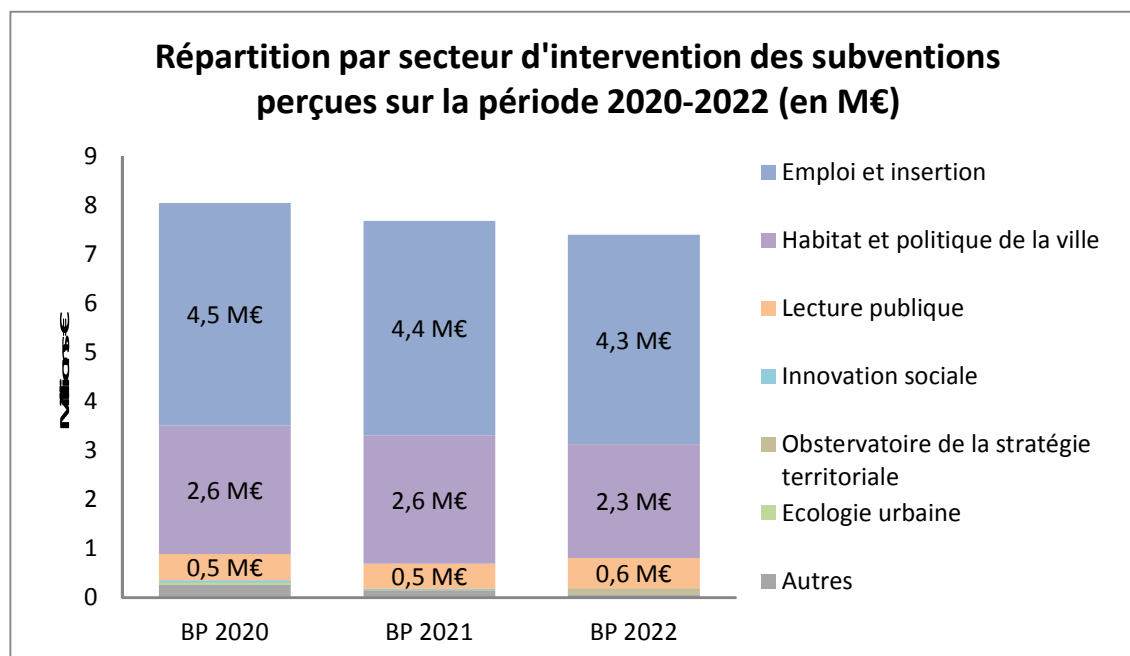
Les recettes d'activité sont estimées en progression de +1,9 M€ par rapport au BP 2021, soit un total de 16,3 M€.

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Subventions de fonctionnement	8,1	7,7	7,4	-0,3 M€	-3,7%
<i>dont subventions départementales pour l'emploi et l'insertion</i>	3,5	3,0	3,0	stable	stable
<i>dont subventions politique de la ville</i>	1,5	1,5	1,3	-0,2 M€	-13,3%
<i>dont sub. prévention de l'habitat indigne et des copro. dégradées</i>	0,9	1,0	0,9	-0,1 M€	-6,0%
<i>dont subvention européennes en faveur de l'emploi et insertion</i>	0,7	0,7	1,0	+0,4 M€	+53,8%
<i>dont subventions lecture publique</i>	0,5	0,5	0,6	+0,1 M€	+23,2%
<i>dont autres subventions pour l'emploi et l'insertion</i>	0,4	0,7	0,3	-0,5 M€	-63,4%
<i>dont autres</i>	0,5	0,3	0,3	-0,0 M€	-11,6%
Produits et revenus des services	6,8	6,7	8,9	+2,2 M€	+33,4%
<i>dont redev. d'occup. du domaine public</i>	2,6	2,7	3,0	+0,3 M€	+10,2%
<i>dont contribution DSI mutualisée</i>	2,5	2,4	2,5	+0,1 M€	+4,8%
<i>dont flux croisés avec les budgets annexes</i>	0,1	0,1	2,2	+2,1 M€	+1708,3%
<i>dont revenus des immeubles</i>	0,6	0,6	0,4	-0,1 M€	-25,7%
<i>dont autres</i>	0,9	0,9	0,8	-0,1 M€	-6,6%
TOTAL	14,8	14,4	16,3	+1,9	13,6%

- Les subventions

Au global, les subventions versées à Plaine Commune en soutien des activités menées sur le territoire sont prévues en quasi stabilité au BP 2022. Des variations sont cependant à noter entre les différentes subventions perçues telles que la réduction de -450 K€ pour le dispositif « 2024 : Toutes championnes, tous champions » qui arrive dans sa dernière année, des subventions complémentaires de l'ANRU pour 141 K€, ou en faveur de la lecture publique +115 K€.

Les principaux domaines d'activités bénéficiaires de subventions sont l'emploi et l'insertion (subvention de la masse salariale notamment), la rénovation urbaine (idem), l'habitat (opérations de requalification de l'habitat dégradé notamment) et la lecture publique avec l'accompagnement de l'Etat pendant 5 ans pour l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques.



- Les produits et revenus des services

Hors flux croisés avec les budgets annexes, les produits et revenus des services sont estimés en relative stabilité par rapport au BP 2021. Une approche en coûts complets (directs et indirects) a été développée

pour les deux budgets annexes, ayant pour impact une augmentation de +2,1 M€ sur les flux croisés entre le budget principal et ses budgets annexes. Au global, les produits et revenus des services s'établissent à 8,9 M€, en hausse de +2,2 M€.

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Les produits des services	5,9	5,8	8,2	+2,4 M€	+40,7%
<i>dont redevance d'occupation du domaine public</i>	2,6	2,7	3,0	+0,3 M€	+10,2%
<i>dont contributions des villes à la DSIM</i>	2,5	2,4	2,5	+0,1 M€	+4,8%
<i>dont flux croisés avec les budgets annexes ass. et déchets</i>	0,1	0,1	2,2	+2,1 M€	+1708,3%
<i>dont interventions pour le compte des villes sur le domaine pub.</i>	0,4	0,4	0,5	+0,0 M€	+9,4%
<i>dont autres</i>	0,2	0,2	0,1	-0,1 M€	-49,3%
Les revenus des services	0,8	0,8	0,7	-0,1 M€	-18,0%
<i>dont location de biens</i>	0,6	0,6	0,4	-0,1 M€	-25,7%
<i>dont redevance publicitaire mobilier urbain</i>	0,2	0,2	0,2	stable	stable
TOTAL	6,8	6,7	8,9	+2,2	33,4%

Les principaux produits des services sont les redevances d'occupation du domaine public (droits de voirie, redevances pour travaux) et les contributions des villes au fonctionnement de la Direction des systèmes d'information mutualisée. Par ailleurs, Plaine Commune perçoit également des revenus des loyers pour les biens dont elle est propriétaire ainsi que des redevances sur le mobilier urbain dont elle a la gestion.

Pour 2022, il est proposé d'augmenter de 15% les redevances d'occupation du domaine public des nombreux chantiers en cours ou à venir sur le territoire afin de mieux maîtriser leurs emprises et leurs impacts sur le territoire. Les redevances pour les commerces sont maintenues au niveau de 2021. Les recettes liées aux redevances d'occupation du domaine public sont en hausse de +0,3 M€ par rapport à 2021.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, ont été recensés avec précision les frais indirects de gestion des services publics de traitement et collecte des déchets ainsi que de l'assainissement, qui sont pris en charge sur le budget principal afin de pouvoir les financer par des dépenses des budgets annexes (financements croisés), et donc de couvrir l'intégralité de ces services par les ressources affectées.

Les méthodes précises de calcul sont explicitées dans le rapport du budget primitif de chacun des budgets annexes. Les flux croisés s'élèvent à 1,96 M€ pour le budget annexe pour la gestion des déchets et à 0,2 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

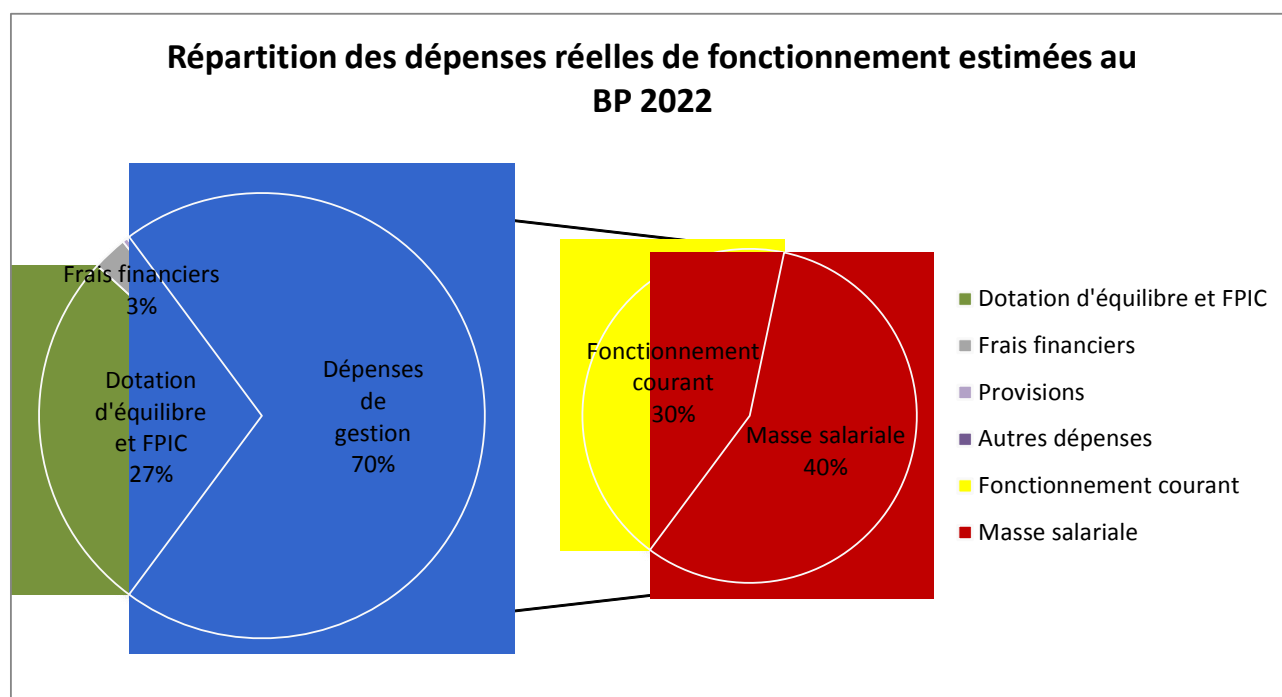
3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement estimées pour le BP 2022 s'élèvent à 233,7 M€ et sont en hausse de +0,8% par rapport au BP 2021.

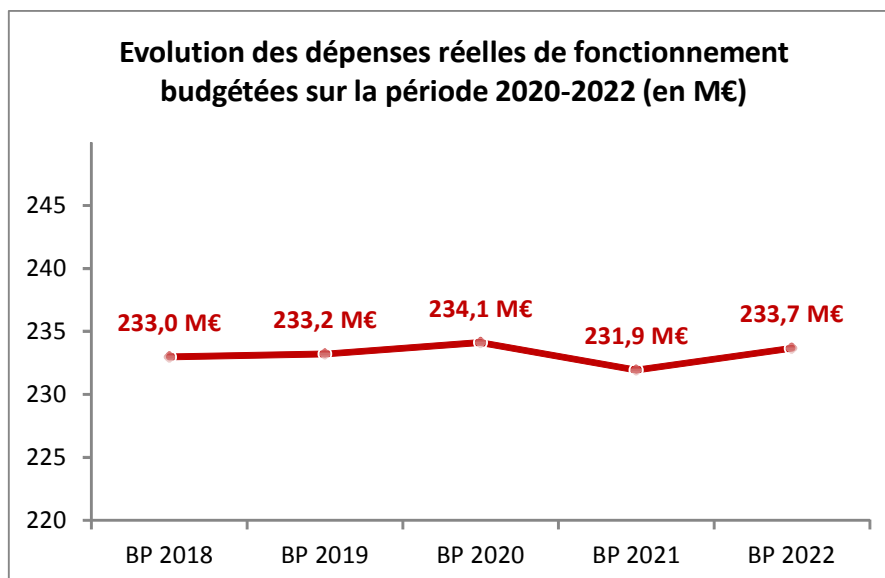
3.2.1. Présentation générale

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Dépenses de gestion	163,4	162,3	164,4	+2,1 M€	+1,3%
<i>dont fonctionnement courant</i>	70,7	69,7	71,0	+1,3 M€	+1,9%
<i>dont masse salariale</i>	92,7	92,7	93,4	+0,8 M€	+0,8%
Dotation d'équilibre (vers MGP)	56,6	56,6	56,6	stable	stable
Prélèvement FPIC (péréquation)	6,2	5,9	5,5	-0,4 M€	-7,0%
Frais financiers	7,5	6,6	5,9	-0,7 M€	-11,3%
Charges exceptionnelles	0,1	0,3	0,2	-0,1 M€	-23,7%
Autres dépenses	0,4	0,2	0,2	stable	stable
DEPENSES DE FONCT. HORS PROVISIONS	234,1	231,9	232,8	+0,9 M€	+0,4%
Provisions	-	-	0,9	+0,9 M€	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	234,1	231,9	233,7	+1,7 M€	+0,8%

Les dépenses de gestion représentent 70% des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent entre les dépenses de fonctionnement courant (30%) et la masse salariale (40%). Le second poste de dépenses est celui des dépenses de transfert incluant en grande majorité la Dotation d'équilibre mais également dans une moindre mesure le FPIC (27%). Les frais financiers et les charges exceptionnelles complètent le montant total.



Une grande stabilité des dépenses de fonctionnement est constatée sur les trois derniers exercices, fruits du travail de recherche de marges de manœuvre. En 2022, les efforts d'optimisation permettent de couvrir la forte dynamique des prix des marchés anticipée pour 2022 avec le retour d'un haut niveau d'inflation.



3.2.2. Les dépenses de fonctionnement courant

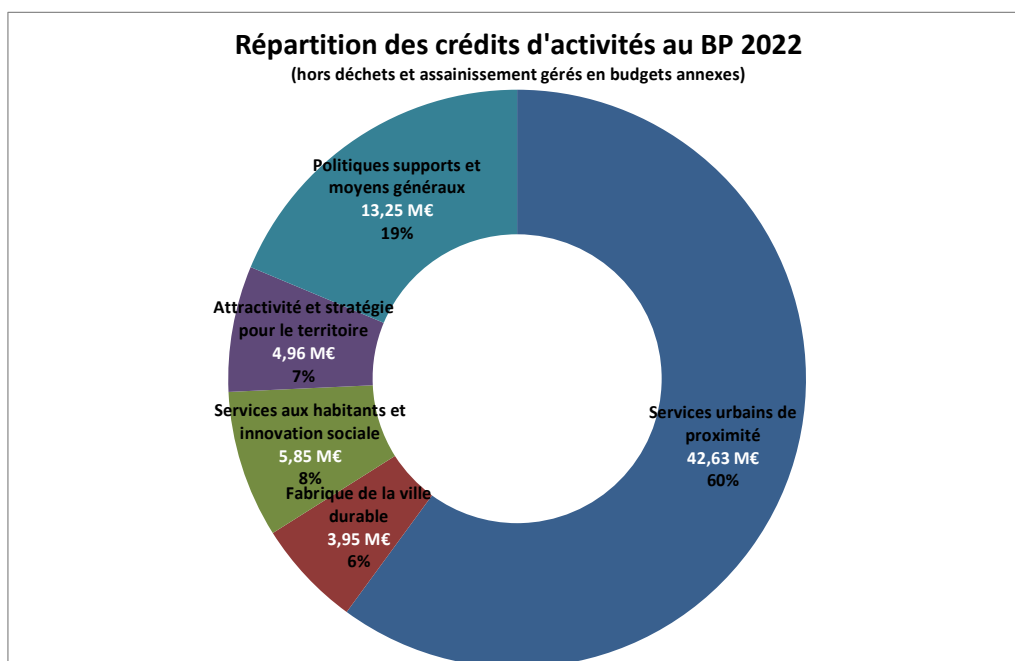
Les dépenses de fonctionnement courant sont comptabilisées aux chapitres 011, 65 et 656. Elles correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services de l'EPT, hors frais de personnel.

Au BP 2022, les dépenses de fonctionnement courant sont anticipées à hauteur de 71 M€, soit +1,9% par rapport au BP 2021. Cette progression s'explique principalement par le niveau élevé d'inflation anticipée qui se répercute automatiquement sur la revalorisation du prix des marchés publics conclus pour l'ensemble des prestations et achats. Les prix de l'énergie sont également anticipés en forte hausse ainsi que les primes d'assurances contractées pour la protection des biens et interventions menées par l'EPT. A noter également, la reprise en régie de certaines prestations de nettoyage suite à l'achat de matériel et le soutien de Plaine Commune dans l'opération de déménagement de la Tour Obélisque à Epinay.

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21
Entretien et réparations	27,7	27,6	31,1	+3,4 M€ +12,3%
Energie et consommables	5,6	5,9	6,2	+0,2 M€ +3,8%
Subventions versées	6,1	5,8	6,1	+0,2 M€ +4,1%
Prestations de services	7,5	7,4	4,9	-2,4 M€ -32,8%
Fournitures et équipements	5,4	5,5	5,2	-0,2 M€ -4,0%
Assurances et documentation	3,3	3,2	2,9	-0,4 M€ -11,4%
Locations et immobilier	2,4	2,4	2,4	+0,0 M€ +2,0%
Frais de nettoyage des locaux	1,4	1,6	1,7	+0,1 M€ +8,8%
Contribution eaux pluviales	1,3	1,3	1,4	+0,1 M€ +11,0%
Publications	1,1	1,1	1,3	+0,1 M€ +13,0%
Indemnités et frais des élus et des groupes	1,1	0,9	0,9	-0,0 M€ -0,1%
Communication et évènementiel	0,8	0,7	0,7	-0,0 M€ -2,2%
Taxes et impôts	0,4	0,4	0,4	-0,0 M€ -5,0%
Pertes sur créances irrécouvrables	0,1	0,1	0,1	stable stable
Divers	6,4	5,9	5,9	+0,0 M€ +0,3%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION	70,7	69,7	71,0	+1,3 M€ +1,9%

Les crédits d'activités sont principalement concentrés sur les services urbains de proximité qui représentent 60% du budget (propreté urbaine, espaces verts, entretien de la voirie). Les services aux habitants et innovation sociale, la stratégie d'attractivité pour le territoire et la fabrique de la ville durable

représentent 21% des crédits au BP 2022. Enfin, les moyens consacrés aux fonctions ressources nécessitent 19% du budget des crédits courants de fonctionnement.



<i>En M€</i>	Crédits d'activité	Répartition
Services urbains de proximité	42,63	60,0%
Gestion des espaces urbains	41,24	58,1%
Eaux pluviales	1,39	2,0%
Déchets ménagers	<i>Budget annexe</i>	
Eau et assainissement	<i>Budget annexe</i>	
Fabrique de la ville durable	4,25	6,0%
Habitat et rénovation urbaine	3,13	4,4%
Stratégie opérationnelle	0,45	0,6%
Aménagement des espaces publics	0,47	0,7%
Aménagement urbain	0,14	0,2%
Urbanisme réglementaire	0,08	0,1%
Services aux habitants et innovation sociale	5,85	8,2%
Emploi-Insertion	2,91	4,1%
Lecture Publique	2,18	3,1%
Innovation sociale	0,77	1,1%
Attractivité du territoire	5,00	7,0%
Communication, promotion et attractivité	3,32	4,7%
Stratégie culturelle et touristique	1,24	1,7%
Transformation écologique et résilience territoriale	0,27	0,4%
Observatoire de la stratégie territoriale	0,11	0,2%
Mission Jeux Olympiques et Paralympiques	0,06	0,1%
Politiques supports et moyens généraux	13,27	18,7%
Bâtiments et moyen généraux	6,89	9,7%
Ressources humaines et relations au travail	2,52	3,6%
Commande publique et affaires juridiques	1,47	2,1%
Système d'information	1,30	1,8%
Communication interne et transformation de l'admin	0,46	0,6%
Finances	0,63	0,9%
TOTAL	71,0	100%

Les principaux développements en 2022 sont liées à l'évolution des prix des marchés publics (+1,3 M€), à l'entretien des espaces urbains (+1,5 M€) avec de nouvelles surfaces à entretenir, le déploiement de la vidéoprotection contre les dépôts sauvages, l'ajout de prestations de nettoyage de pistes cyclables la mise en place de la nouvelle application de signalements BienVU ainsi que le renforcement du contrôle des appareils incendie ou encore de la sécurité des aires de jeux et terrains de sports.

L'accompagnement des acteurs culturels est également renforcé (+100 K€) ainsi que crédits en faveur des liens entreprises-recherche-universités (+45 K€) et du développement économique (+40 K€).

Concernant le secteur de la Fabrique de la ville durable, des crédits d'études sont prévus pour la création de l'office foncier solidaire et la réflexion sur la création d'un syndic d'intérêt général. La réalisation du bilan du Contrat de ville et la mise en œuvre du PIA de Stains sont par ailleurs prévus sur le volet Services aux habitants et innovation sociale.

Enfin des développements sont budgétés pour le fonctionnement de l'administration notamment afin de financer les loyers des nouveaux locaux de la direction territoriale Sud et les développements d'applications informatiques.

3.2.3. Les dépenses de personnel

Au budget primitif 2022, le besoin de crédits pour couvrir la masse salariale du budget général est estimé à 93,4 M€, soit +0,8% par rapport au BP 2021 (retraité des OM).

<i>En M€</i>	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Rémunérations des agents	67,4	68,3	67,9	-0,4 M€	-0,6%
<i>dont traitements</i>	47,6	49,1	46,8	-2,3 M€	-4,7%
<i>dont régime indemnitaire</i>	19,8	19,2	21,1	+1,9 M€	+9,8%
Versement transport	0,9	0,9	0,9	+0,1 M€	+7,5%
Cotisations sociales et patronales	22,7	22,0	23,2	+1,2 M€	+5,6%
Cotisations au CNFPT et au CDG	0,8	0,8	0,8	+0,1 M€	+7,5%
Allocations chômage	0,4	0,3	0,0	-0,3 M€	-100,0%
Autres charges sociales	0,2	0,0	0,2	+0,2 M€	+1090,2%
Médecine du travail	0,3	0,3	0,3	-0,0 M€	-7,6%
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	92,7	92,7	93,4	+0,8 M€	+0,8%

La répartition de la masse salariale entre les pôles et les directions de la collectivité est le reflet de celle du nombre d'agents. Les services urbains de proximité représentent plus de 48% de la masse salariale, et le pôle des Services aux habitants et innovation sociale, intégrant notamment les équipes des médiathèques et des maisons de l'emploi, compte près de 23% de la masse salariale du territoire.

<i>En M€</i>	Masse salariale	Répartition
Services urbains de proximité	45,02	48,2%
Gestion des espaces urbains	45,02	48,2%
Déchets ménagers	<i>Budget annexe</i>	
Eau et assainissement	<i>Budget annexe</i>	
Fabrique de la ville durable	10,87	11,6%
Habitat et rénovation urbaine	3,19	3,4%
Stratégie opérationnelle	0,56	0,6%
Aménagement des espaces publics	1,40	1,5%
Aménagement urbain	2,46	2,6%
Urbanisme règlementaire	3,25	3,5%
Services aux habitants et innovation sociale	21,26	22,8%
Emploi-Insertion	5,57	6,0%
Lecture Publique	14,86	15,9%
Innovation sociale	0,83	0,9%
Attractivité du territoire	4,51	4,8%
Communication, promotion et attractivité	2,61	2,8%
Stratégie culturelle et touristique	0,57	0,6%
Transformation écologique et résilience territoriale	0,35	0,4%
Observatoire de la stratégie territoriale	0,98	1,1%
Politiques supports et moyens généraux	10,91	11,7%
Bâtiments et moyen généraux	1,02	1,1%
Ressources humaines et relations au travail	3,12	3,3%
Commande publique et affaires juridiques	1,27	1,4%
Système d'information	3,47	3,7%
Communication interne et transformation de l'admin	0,71	0,8%
Finances	1,32	1,4%
Direction générale et cabinet	0,87	0,9%
Direction générale	0,64	0,7%
Cabinet	0,23	0,2%
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	93,4	100%

3.2.4. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert regroupent les versements à d'autres entités publiques concernant la fiscalité ou différentes dotations.

Elles sont estimées à 62,3 M€ pour le BP 2022, en baisse de -0,7% par rapport au BP 2021 en raison d'un montant prélevement du FPIC moins important que prévu annoncé courant 2021. Les informations nécessaires n'étant pas disponibles à ce jour, ces estimations seront affinées en cours d'année.

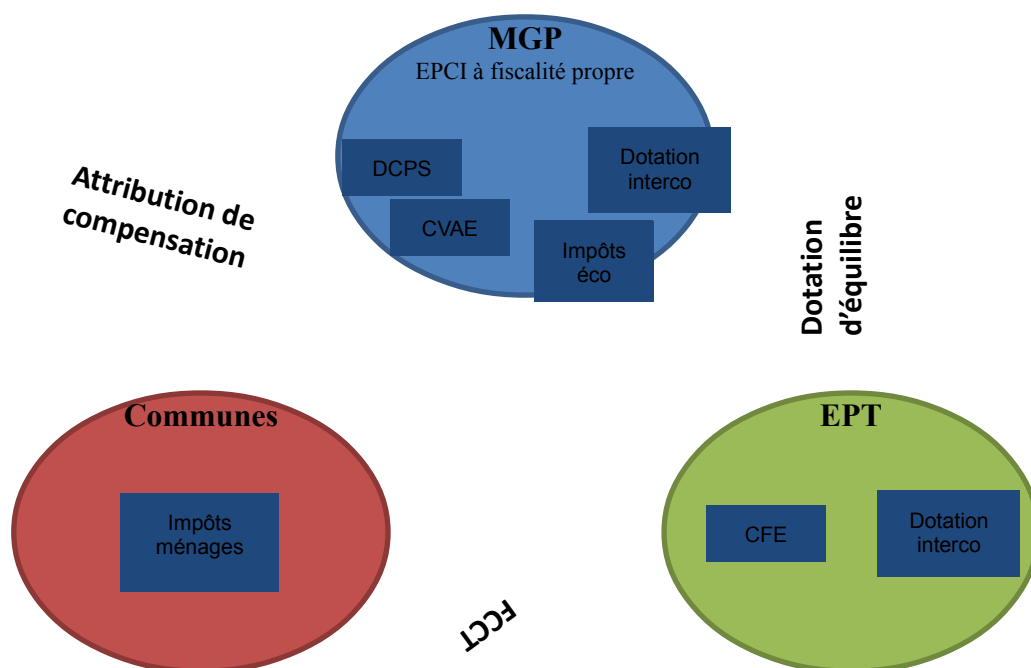
<i>En M€</i>	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Dotation d'équilibre à la MGP	56,6	56,6	56,6	<i>stable</i>	<i>stable</i>
Reversement au FPIC	6,2	5,9	5,5	-0,4 M€	-7,0%
Reversement du produit de la taxe de séjour	0,4	0,2	0,2	<i>stable</i>	<i>stable</i>
TOTAL DEPENSES DE TRANSFERT	63,1	62,7	62,3	-0,4 M€	-0,7%

- La dotation d'équilibre à la MGP

L'architecture financière entre la MGP, les EPT et les communes fonctionne de la manière suivante :

- La MGP perçoit la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ainsi que différentes taxes économiques et dotations, puis reverse aux communes membres des attributions de compensation ;
- Les villes perçoivent les impôts ménages et financent les EPT à travers le FCCT ;

- Les EPT perçoivent la CFE ainsi qu'une part de la dotation d'intercommunalité et reversent une dotation d'équilibre à la MGP pour équilibrer ce circuit financier.



Dans l'attente d'éléments complémentaires, la dotation d'équilibre à verser à la MGP est estimée en stabilité pour 2022 à 56,6 M€. Elle sera amenée à évoluer en fonction de la loi de finances pour 2022 qui déterminera si les EPT seront appelés à reverser à la MGP une partie de leur dynamique fiscale (cf. 3.1.2 sur la fiscalité) et en fonction de l'évolution définitive des produits fiscaux si cette contribution sans fondement était effectivement maintenue.

- Le reversement au FPIC

Comme évoqué précédemment, Plaine Commune est contributeur au FPIC en raison d'un potentiel financier supérieur à la moyenne des EPCI. Faute de disposer d'informations actualisées pour 2022, le montant du reversement a été stabilisé en fonction de celui de 2021 soit à 5,5 M€ pour le BP 2022.

- Le reversement du produit de la taxe de séjour

Les lois de finances de 2016 et 2019 ont instauré des taxes additionnelles à la taxe de séjour perçue par Plaine Commune respectivement pour le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis à hauteur de 10% et pour la Société du Grand Paris à hauteur de 15%. L'inscription budgétaire 2022 est figée sur le 0,2 M€ reversé en 2021 dans ce cadre.

3.2.5. Les frais financiers

L'encours de dette du budget général au 1^{er} janvier 2022 s'élèvera à 367 M€, en baisse de -5,3% par rapport à 2021.

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Intérêts	7,10	6,22	5,56	-0,7 M€	-10,6%
Dette transférée des villes	0,36	0,31	0,26	-0,0 M€	-15,6%
Intérêts courus non échus (ICNE)	0,05	0,05	0,05	stable	stable
Intérêts des lignes de trésorerie	0,03	0,06	0,02	-0,0 M€	-66,7%
TOTAL DES FRAIS FINANCIERS	7,5	6,6	5,9	-0,7 M€	-11,3%

Le montant des frais financiers (en fonctionnement) est proposé à hauteur de 5,9 M€ en baisse de plus de -11% par rapport à 2021.

Cette baisse des intérêts de la dette est liée d'une part au désendettement de la collectivité, et d'autre part au faible niveau des taux sur les derniers emprunts souscrits à taux fixe comme à taux variable.

Dans une moindre mesure et pour les mêmes raisons, les frais financiers sur la dette transférée des villes diminuent également.

3.2.6. Les provisions pour risques

Les provisions pour risques et charges constituent l'une des applications du principe de prudence. Il s'agit d'une technique comptable permettant de constater une dépréciation ou un risque probable.

Jusqu'à présent Plaine commune ne mettait pas en œuvre ce mécanisme notamment du fait de la rigidité du régime de provisions retenu en 2006 (régime de provisions budgétaires). Ainsi la collectivité a modifié son régime de provisions en ce début de mandat pour adopter le régime de la provision semi-budgétaire.

Lorsque la survenance d'un risque ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours une dotation d'un montant égal au risque évalué. Lorsque le risque se réalise, la collectivité inscrit la dépense réelle dans son résultat budgétaire et comptable. En parallèle, elle effectue la « reprise » de la provision en recettes. Ainsi la charge est « neutralisée » à hauteur du montant provisionné.

Pour 2022, il est proposé d'inscrire deux types de provisions pour un total de 0,9 M€ :

- Une provision de 818 000 € concernant des titres émis en 2021 à l'encontre de l'association Plaine Co Working dans le cadre de la sous-location des locaux ICADE et sur lesquels un doute sérieux existe quant à la capacité de la collectivité de recouvrer un jour ces sommes ;
- Une seconde provision de 50 000 € concernant un contentieux en cours dans le cadre d'un recours indemnitaire suite aux préjudices subis par un adolescent à l'occasion de la chute d'une plaque de ciment du city stade à Epinay.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les mouvements en investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Ils comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

Les investissements réalisés en matière de gestion des déchets et d'eau et d'assainissement sont traités dans les budgets annexes dédiés.

4.1. Présentation du reste à charge des opérations d'équipement pour Plaine Commune

Malgré le report de l'adoption du plan d'investissement de mandat (PIM) à 2022, le travail réalisé collectivement en 2021 a été utilisé pour la construction du budget 2022 et en particulier son architecture orientée autour de cinq grands secteurs d'investissement que sont :

- 1) La fabrique de la ville durable
- 2) Un cadre de vie apaisé et plus harmonieux
- 3) L'attractivité du territoire
- 4) Les conditions de travail
- 5) Les équipements pour les habitants

La répartition proposée par secteur d'investissement est la suivante :

BP 2022 - Reste à charge (ou charge nette) pour Plaine Commune*

Fabrique de la ville durable	52,2 M€	Aménager la ville durable	18,4 M€	22%
		Franchissements et ouvrages d'art	20,4 M€	24%
	Rénover la ville	1,4 M€	2%	
	Résorber l'habitat indigne et insalubre	8,5 M€	10%	
	Soutien au logement	3,6 M€	4%	
Un cadre de vie apaisé et plus harmonieux	18,8 M€	Budgets locaux d'investissement	2,5 M€	3%
	22%	Moyens des services techniques	2,7 M€	3%
		Politiques patrimoniales	13,7 M€	16%
Attractivité du territoire			7,4 M€	9%
Conditions de travail			6,0 M€	7%
Solde subvention médiathèque de Villetaneuse et Equipements pour les habitants			0,2 M€	
TOTAL du reste à charge PCo			84,7 M€	

* Le reste à charge (ou charge nette) correspond aux dépenses déduction faite des subventions à percevoir pour chacun des projets

Concernant la fabrique de la ville durable les principales opérations prévues au BP 2022 sont les suivantes (les montants affichés correspondent au reste à charge pour Plaine Commune) :

Fabrique de la ville durable

Aménager la ville durable	18,4 M€	dont 8,3 M€ Programmes Accomp. des projets de requalification des voiries départementales Acquisitions Foncières Aménagements cyclables Etudes mutualisées pour l'aménagement de la ville durable Stationnement (surface et ouvrage) Végétalisation de l'espace public Voirie requalifiée et apaisée
		dont 7,6 M€ Aménagement d'espaces publics Accompagnement du collège expérimental à la Courneuve Evariste Galois - Beatus à Epinay JOP Canal Place de la Mairie de Saint-Ouen Porte d Aubervilliers Projet Canal hors JOP Requalification du parc et de l'avenue de la République - Pierrefitte Requalification du secteur de la gare de Saint Denis Aménagements de sécurité routière aux abords des écoles à Villetaneuse Apaisement et cyclabilité du centre-ville de l'Ile-Saint-Denis Rue des Huleux - Stains
		dont 0,8 M€ Elaboration de documents cadres et études Elaboration du RLPI Révision et modification du PLUI Révision du plan local de déplacements Valorisation des matériaux et métabolisme urbain
		dont 1,8 M€ Participation aux opérations d'aménagement ZAC Ecoquartier fluvial à L'Ile-Saint-Denis ZAC Briais Pasteur à Pierrefitte ZAC Port Chemin vert à Aubervilliers ZAC des 6 Routes à La Courneuve ZAC Centre-ville à La Courneuve
		dont 1,7 M€ Accompagnement des projets de transport Accompagnement des pôles de transport Gare RER D Pierrefitte-Stains Pact T1 Participation financière pour le T8 Tram Y
Franchissements et ouvrages d'art	20,4 M€	dont Franchissement Peyel Etudes franchissement de l'A1 - La Courneuve
Renover la ville (dont perception de subventions de l'ancien prog. diminuant la charge nette annuelle)	1,4 M€	dont NPNRU des villes de La Courneuve / Saint-Ouen / Saint-Denis / Aubervilliers / Villetaneuse / Stains CPRU/NPNRU Epinay ANRU/NPNRU Pierrefitte
Résorber l'habitat indigne et insalubre	8,5 M€	dont FIQ Centre ville PNRQAD - Aubervilliers ORI/HI La Courneuve PRU Insalubrité SAINT OUEN AP - PRU Insalubrité SAINT DENIS Lutte contre l'habitat indigne STAINS HI / NPNRU Pierrefitte DUP Vivien
Soutien au logement	3,6 M€	dont Aire d accueil des gens du voyage AP - Subvention PCH PIA Rénovation thermique Création d'un OFS Territorial

Concernant le cadre de vie apaisé et plus harmonieux les principales opérations prévues au BP 2022 sont les suivantes (les montants affichés correspondent au reste à charge pour Plaine Commune) :

Un cadre de vie apaisé et plus harmonieux	Politiques patrimoniales	13,7 M€	<p>dont 6,0 M€ Politique patrimoniale voirie</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation de voiries Plan de sécurisation et d'amélioration du confort et de l'accessibilité de la circulation des piétons Programme de renouvellement de la signalisation horizontale pour sécuriser les circulations douces Maintenance des ouvrages d'art Enfouissement des réseaux <p>dont 4,9 M€ Politique patrimoniale éclairage public</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation éclairage public Performance énergétique de l'EP-SLT <p>dont 1,6 M€ Politique patrimoniale espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique du patrimoine arboré Politique patrimoniale des espaces verts Déclinaison opérationnelle du plan de rafraîchissement via les ouvrages hydrauliques des parcs et squares <p>dont 1,1 M€ Pol. patrimo. des équipements de jeux / loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurité et requalification des équipements jeux, loisirs et terrains sportifs
	Budgets locaux d'investissement	2,5 M€	<p>Répartition des 2,5 M€ entre les 9 villes pour la réalisation de petits projets d'investissements qui améliorent le quotidien des habitants (cf tableau dédié pour la répartition entre les villes)</p>
	Moyens des services techniques	2,7 M€	<p>dont Renouvellement du matériel de propreté</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction du centre technique Est Acquisition du petit matériel des UT propreté Acquisition caméras nomades dépôts sauvages Etudes pour la création d'un centre technique communautaire Valmy

En 2022, l'enveloppe consacrée aux budgets locaux d'investissement (BLI) évolue pour se recentrer sur la vocation première de ces crédits à disposition des villes pour réaliser de petits travaux d'aménagement ou d'embellissement sur l'espace public. Les crédits auparavant utilisés pour les politiques patrimoniales sont réintégrés aux enveloppes mutualisées à l'échelle du territoire, qui augmentent par ailleurs de manière significative.

Dépenses d'équipement	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Budgets locaux d'investissement	6,3 M€	2,5 M€	-3,8 M€	-60,3%
Politique patrimoniale voirie	3,9 M€	6,0 M€	+2,1 M€	+55,1%
Politique patrimoniale éclairage public	3,4 M€	4,9 M€	+1,4 M€	+42,0%
Politique patrimoniale espaces verts	1,7 M€	2,5 M€	+0,8 M€	+48,7%
Politique patrimoniale équipements jeux et loisirs	0,7 M€	1,1 M€	+0,4 M€	+57,1%
Moyens pour le renouv. des matériels et véhicules	2,1 M€	2,6 M€	+0,5 M€	+24,7%
TOTAL	18,1 M€	19,6 M€	+1,5 M€	+8,3%

La répartition de l'enveloppe des BLI permettant aux villes du territoire de disposer de crédits pour réaliser de petits projets d'investissement qui améliorent le quotidien des habitants ou embellissent le cadre de vie est proposée ainsi :

Répartition des BLI	
Aubervilliers	318 540 €
La Courneuve	208 238 €
L'Île Saint-Denis	50 000 €
Pierrefitte	143 503 €
Saint-Denis	943 963 €
Saint-Ouen	350 784 €
Stains	179 856 €
Villetaneuse	50 000 €
Epinay	255 116 €
Total	2 500 000 €

Concernant l'attractivité du territoire les principales opérations prévues au BP 2022 sont les suivantes (les montants affichés correspondent au reste à charge pour Plaine Commune) :

Attractivité	JOP 2024	7,4 M€	dont Participation Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (versement à la SOLIDEO)
	Soutien aux acteurs du territoire	Neutre dépenses / recettes en 2022 en raison de la perception d'un solde de subvention	<p>dont 1,1 M€ de financements en soutiens aux acteurs du ter. Fonds d'innovations et d'expérimentations dédié à des actions nouvelles de transition écologique Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine PIA Stains Programme ANRU + Appel à projets Fabriques d'Avenirs</p> <p>dont -1,1 M€ de soldes de subventions / remboursements PIA Stains Programme ANRU + Locaux ESS - centrale de mobilité</p>

Concernant les conditions de travail les principales opérations prévues au BP 2022 sont les suivantes (les montants affichés correspondent au reste à charge pour Plaine Commune) :

Conditions de travail	Acquisitions informatiques	2,6 M€	dont Ordinateurs / Licences bureautiques / Systèmes d'impression Projets spécifiques et communs Infrastructures mutualisées Sécurité informatique Infrastructures mutualisées Câblage
	Entretien des bâtiments et stratégie bâtimeantaire	2,5 M€	dont Travaux d'amélioration sur sites du cadre de vie et Centres Tech. Gros entretien / maintenance / mise en conf. du patrimoine EPT Travaux sur le siège
	Achat de véhicules propres et et dév. mobilités actives	0,6 M€	dont Mise en conformité ZFE de la flotte de véhicules légers et développement des mobilités actives
	Autres invest. d'amélioration des conditions de travail	0,3 M€	dont Mobilier Matériel agents handicap

Concernant les équipements pour les habitants les principales opérations prévues au BP 2022 sont les suivantes (les montants affichés correspondent au reste à charge pour Plaine Commune) :

Equipements pour les habitants	Entretien des bâtiments	0,7 M€	dont Travaux d'amélioration dans les maisons de l'emploi Travaux d'amélioration dans les médiathèques DDUS Maison des projets - Mondial
	Fin de l'opération de construction de la médiathèque de villetaneuse	-1,2 M€	<p>dont 1,4 M€ restant à payer pour solder la construction livrée en décembre 2021, les derniers mandats dus aux entreprises seront versés début 2022</p> <p>dont -2,7 M€ de subventions à percevoir les subventions sont perçues en décalage par rapport aux montants versés aux entreprises. En 2022 Pco percevra donc plus de recettes qu'il ne devra supporter de dépenses.</p>
	Prog. Biblio. numériques de référence (BNR)	0,6 M€	dont Programme sollicitant la participation de la lecture publique, de la DSIM et de la DBMG / logiciel planning médiathèque
	Etudes pour médiathèques centrales	0,2 M€	dont Frais d'étude

4.2. Les dépenses d'investissement

4.2.1. Présentation générale

Suite à la présentation supra des projets « en reste à charge » pour Plaine Commune, les chiffrages des dépenses « seules » sont présentés ci-dessous pour disposer des ordres de grandeur non compensés du BP 2022.

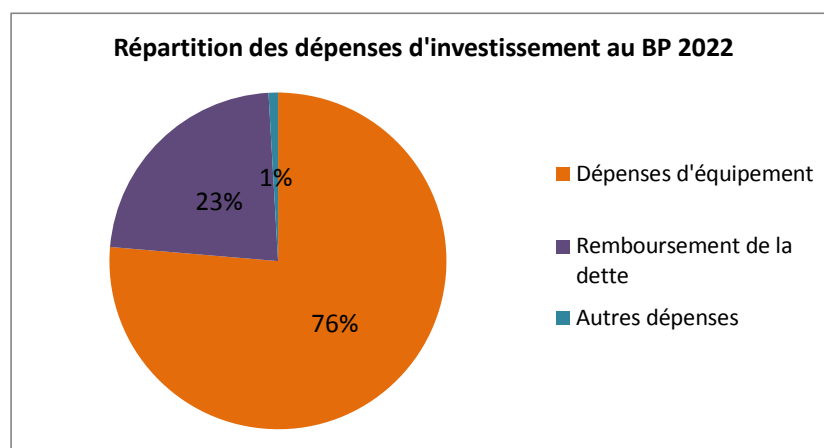
Les dépenses réelles d'investissement estimées au BP 2022 s'élèvent à 191,9 M€ et sont en hausse de +6,7% par rapport au BP 2021.

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Dépenses d'équipement	131,10	137,56	146,48	+8,9 M€	+6,5%
Remboursement de la dette	40,17	41,47	43,69	+2,2 M€	+5,3%
Autres dépenses	0,94	0,75	1,71	+1,0 M€	+127%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVEST.	172,2	179,8	191,9	+12,1 M€	+6,7%

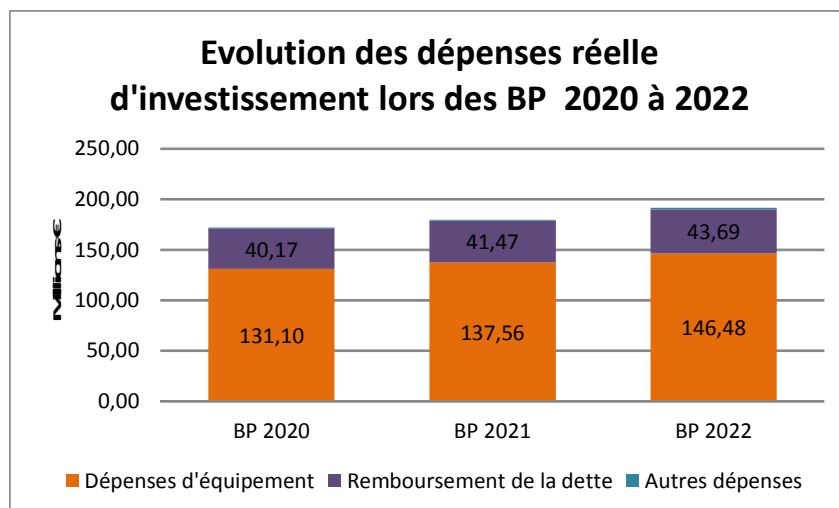
Les dépenses d'investissement peuvent être classées en 3 catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses directes d'investissement (travaux, acquisitions, grosses réparations, subventions versées) ;
- Le remboursement du capital de la dette ;
- Les autres dépenses qui regroupent les prises de participation, les autres immobilisations financières (dépôts de caution, prêts et avances remboursables, consignations) et les opérations réalisées pour le compte de tiers.

Les dépenses d'équipement représentent 76% des dépenses réelles d'investissement et le remboursement en capital de la dette 23%, les autres dépenses étant résiduelles.



Au BP 2022, les dépenses d'équipement continuent de progresser, comme les années précédentes.



4.2.2. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont comptabilisées aux chapitres 20, 21, 23 et 204 et comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisition de matériel ou de mobilier) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2022, Plaine Commune prévoit de réaliser 146,5 M€ de dépenses d'équipement, un niveau historiquement élevé. Cela traduit d'une part au renforcement des moyens alloués aux grandes priorités du mandat que sont l'amélioration du cadre de vie, l'action en faveur de la transition écologique et la végétalisation du territoire ainsi que le développement des mobilités douces et des transports en commun. D'autre part elle correspond à la montée en charge de différents projets d'envergure, notamment le Franchissement Urbain Pleyel (FUP) et les premières acquisitions réalisées dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

La hausse des dépenses concerne principalement les études et les travaux :

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Etudes, mise en place de logiciels, ... (chap 20)	10,9	9,9	16,8	+7,0 M€	+70,8%
Achats fonciers ou de matériel, travaux (chap 21)	41,5	37,7	32,2	-5,5 M€	-14,7%
Travaux en cours (chap 23)	43,0	67,1	73,6	+6,5 M€	+9,7%
Subventions versées (chap 204)	35,7	22,9	23,9	+1,0 M€	+4,4%
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	131,1	137,6	146,5	+8,9 M€	+6,5%

Les dépenses d'équipement concernent en majorité des études, travaux et acquisitions même si Plaine Commune prévoit de verser 23,9 M€ de subventions en 2022, un volume en hausse d'un million d'euros par rapport au BP 2021, notamment pour les politiques publiques de l'habitat et de l'aménagement urbain.

Les dépenses d'équipement font l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et en crédits de paiement (CP). Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur la durée du programme ou du projet, tandis que les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'exercice.

En l'absence d'adoption du plan d'investissement de mandat en 2021, les nouvelles AP du budget 2022, présentées dans une délibération spécifique, ont été limitées aux montants des CP pour 2022 (auquel une marge de 10% a été ajoutée pour garantir une souplesse de gestion pour les services) pour les nouvelles autorisations de programme quinquennales et les nouveaux projets lancés cette année.

Les montants de ces AP seront révisés lors de l'adoption du prochain budget primitif, une fois le plan d'investissement de mandat adopté, pour les faire correspondre aux montants pluriannuels effectifs de ces programmes et projets d'investissements.

4.2.3. Le remboursement de la dette

Les dépenses de remboursement en capital de la dette sont estimées à 42,4 M€ en 2022 en progression de +2,3 M€ par rapport au BP 2021. Cette augmentation, malgré la baisse de l'encours de dette depuis plusieurs années résulte d'une part du remboursement pour 4,9 M€ d'un emprunt « in fine » et d'autre part du profil d'amortissement progressif d'une majorité des emprunts souscrits.

Le remboursement en capital de la dette concerne tant les emprunts souscrits par Plaine Commune que les emprunts transférés par les villes.

<i>En M€</i>	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Dette propre	38,7	40,1	42,4	+2,3 M€	+5,7%
Dette transférée des villes	1,5	1,4	1,3	-0,1 M€	-5,0%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVEST.	40,2	41,5	43,7	+2,2 M€	+5,3%

4.2.4. Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement comprennent :

- 0,5 M€ de prises de participation à l'Office foncier solidaire ;
- 0,6 M€ de consignations dans le cadre d'acquisitions foncières ;
- 0,2 M€ de prise de participations au capital de la SPL Plaine Commune développement.

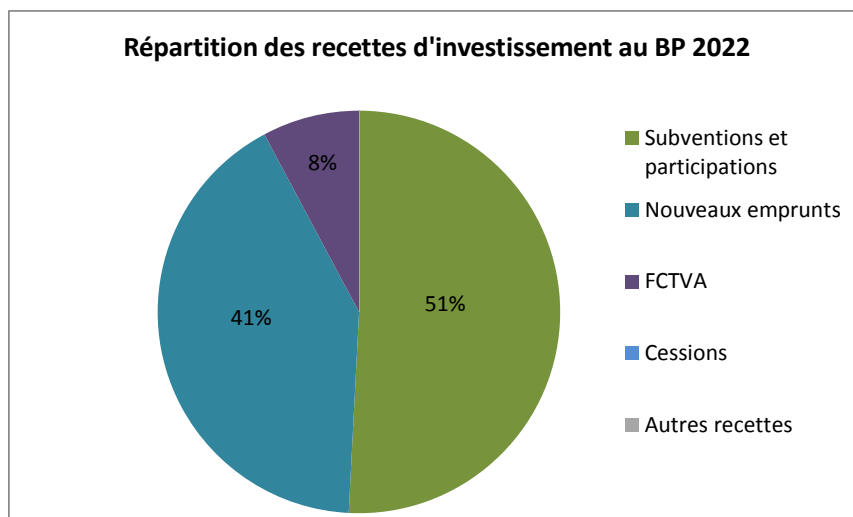
4.3. Les recettes d'investissement

4.3.1. Présentation générale

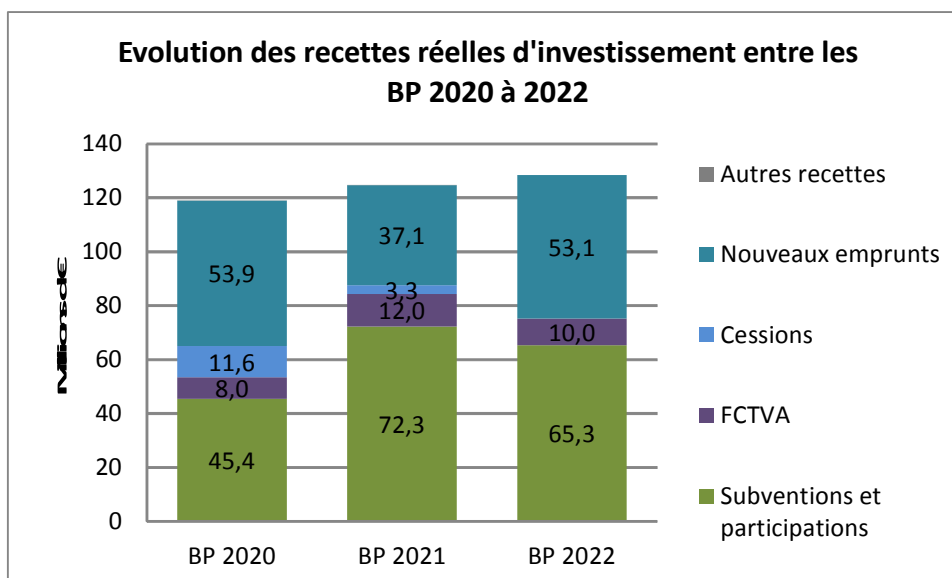
Les recettes réelles d'investissement estimées pour le BP 2022 s'élèvent à 128,4 M€ et 75,3 M€ hors dette, en baisse de -12,3 M€ par rapport au BP 2021.

<i>En M€</i>	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Subventions et participations	45,4	72,3	65,3	-7,1 M€	-9,8%
FCTVA	8,0	12,0	10,0	-2,0 M€	-16,7%
Cessions	11,6	3,3	0,0	-3,3 M€	-100,0%
Autres recettes	0,1	0,0	0,0	-0,0 M€	-100,0%
Sous-total recettes d'invest. hors dette	65,1	87,6	75,3	-12,3 M€	-14,1%
Nouveaux emprunts	53,9	37,1	53,1	+16,0 M€	+43,2%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVEST.	119,1	124,7	128,4	+3,7 M€	+3,0%

Les subventions et participations représentent 51% des recettes réelles d'investissement, le FCTVA 8% et l'emprunt d'équilibre 41%, les autres recettes étant résiduelles.



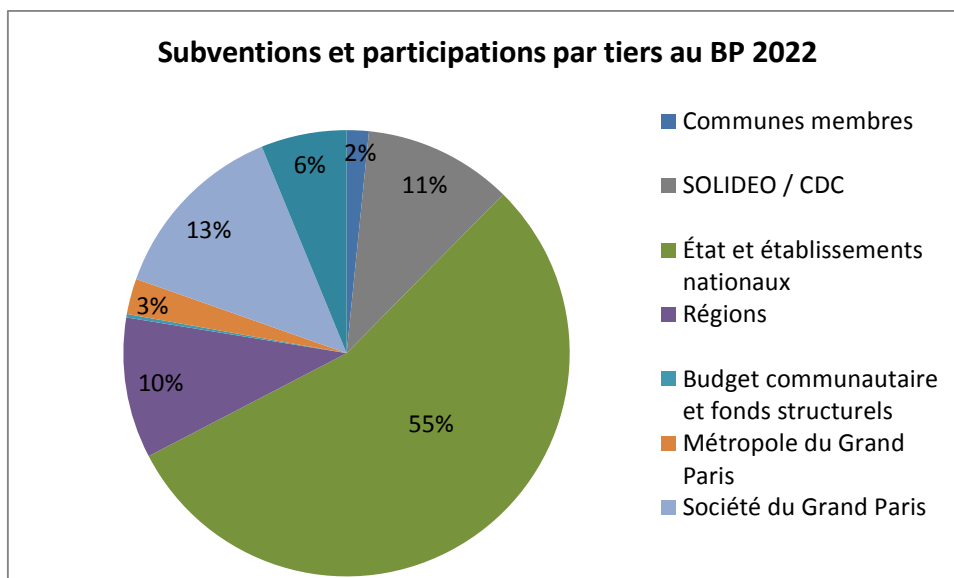
Au BP 2022, les recettes d'équipement sont en diminution par rapport au BP 2021 en raison principalement du boni de la ZAC Landy-Pleyel à hauteur de 16,7 M€ perçu en 2021 qui avait un caractère exceptionnel.



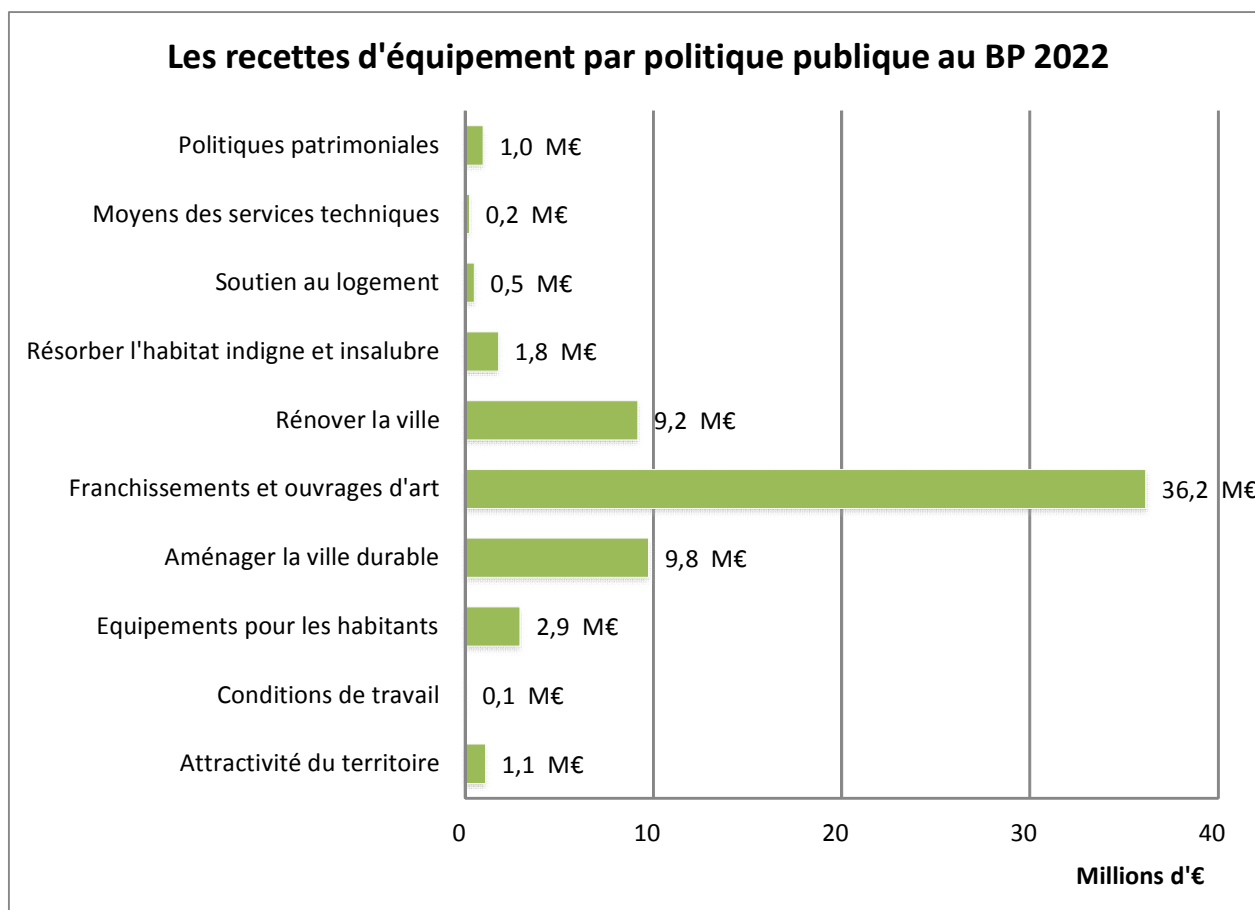
4.3.2. Les subventions et les participations perçues

Les subventions et les participations sont comptabilisées aux chapitres 13, 21, 23 et 204 et comprennent l'ensemble des recettes liées à la réalisation d'études ou d'opérations en investissement.

L'analyse par tiers montre que l'Etat et l'ensemble des établissements publics nationaux (dont la SOLIDEO) sont les premiers contributeurs devant la Région, les communes membres et les dispositifs européens.



L'am nagement des espaces publics et le renouvellement urbain sont les principales politiques publiques b n ficiaires de subventions et de participations.



4.3.3. Les nouveaux emprunts

Au BP 2022, Plaine Commune pr voit un niveau d'emprunt de 53 M  pour  quilibrer son budget.

L'emprunt  tant la variable d'ajustement, ce niveau estimatif sera revu en cours d'ann e pour s'ajuster au

niveau de réalisation global du budget.

4.3.4. Le Fonds de compensation de la TVA

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur certaines de leurs dépenses et qu'elles ne peuvent récupérer par voie fiscale.

En investissement, les dépenses éligibles à cette compensation sont notamment celles relatives aux travaux, études et achats de matériel (immobilisations corporelles).

Le montant du FCTVA en investissement est estimé au BP 2022 à 10 M€ en baisse de -17% par rapport au BP 2021 pour tenir compte de l'impact de l'automatisation du traitement du FCTVA qui entraîne un contrôle plus strict des services de l'Etat sur les dépenses éligibles.

5. Le financement et l'équilibre du budget

Compte tenu des montants inscrits, le budget s'équilibre dans les conditions suivantes :

<i>En M€</i>	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evol. 22/21	
Recettes de fonctionnement	284,8	284,3	297,4	+13,0 M€	+4,6%
Dépenses de fonctionnement	234,1	231,9	233,67	+1,7 M€	+0,8%
Epargne brute	51,1	52,4	63,7	+11,3 M€	+21,5%
Dépenses d'investissement	172,2	179,8	191,9	+12,1 M€	+6,7%
Recettes d'investissement hors dette	65,1	87,6	75,3	-12,3 M€	-14,1%
Besoin de financement	107,1	92,2	116,6	+24,4 M€	+26,5%
Besoin d'emprunt	56,0	39,8	52,9	+13,1 M€	+33%

L'épargne brute est estimée à 63,7 M€ au BP 2022, soit en hausse de +11,3 M€ par rapport au BP 2021.

Le besoin d'emprunt est estimé à 52,9 M€, en hausse de +13,1 M€ par rapport au BP 2021. Rappelons que l'année 2021 a bénéficié d'un apport ponctuel de plus de 16 M€ grâce au boni d'une opération d'aménagement.

Le budget ainsi élaboré permet de respecter la règle du remboursement du capital de dette par des ressources propres ainsi que l'obligation comptable d'amortissement des biens mobiliers acquis.

Conclusion :

Il est demandé aux membres du Conseil de territoire d'approuver :

- le budget primitif 2022 du budget principal de Plaine Commune ;
- le maintien du taux de CFE à 38,49% ;
- la délibération relative aux autorisations de programme et crédits de paiement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - EPT Plaine Commune (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005786700018

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Saint-Denis municipale

M. 14

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	51
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	82
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	83
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	91
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	93
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	94
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	96
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	97
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	98
A4 - Etat des provisions	100
A5 - Etalement des provisions	101
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	102
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	103
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	105
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	106
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	195
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	196
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	197
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	198
B1.6 - Etat des engagements reçus	199
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	200
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	202
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	208
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	209

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	210
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	213
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	243
C3.2 - Liste des établissements publics créés	244
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	245
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	246

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	247
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 20005786700	EPT Plaine Commune Budget Principal	BP (projet de budget) 2022
---	--	---

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	437 806
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	533,73	0
2	Produit des impositions directes/population	242,62	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	679,23	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	334,58	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	39,98 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,28 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,26 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 20/1626 du 09/09/2020.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	298 032 356,00	298 032 356,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	298 032 356,00	298 032 356,00
--	-----------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	192 558 614,00	192 558 614,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	192 558 614,00	192 558 614,00
---	-----------------------	-----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	490 590 970,00	490 590 970,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	116 781 879,00	0,00	63 954 901,33	0,00	63 954 901,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 351 915,00	0,00	93 429 937,00	0,00	93 429 937,00
014	Atténuations de produits	62 684 655,00	0,00	62 270 898,00	0,00	62 270 898,00
65	Autres charges de gestion courante	9 125 807,00	0,00	6 894 152,00	0,00	6 894 152,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	156 000,00	0,00	156 002,00	0,00	156 002,00
Total des dépenses de gestion courante		286 100 256,00	0,00	226 705 890,33	0,00	226 705 890,33
66	Charges financières	6 645 440,00	0,00	5 896 956,00	0,00	5 896 956,00
67	Charges exceptionnelles	292 200,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		867 993,93	0,00	867 993,93
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		293 037 896,00	0,00	233 670 840,26	0,00	233 670 840,26
023	Virement à la section d'investissement (5)	26 757 703,00		35 849 437,74	0,00	35 849 437,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	28 999 391,00		28 512 078,00	0,00	28 512 078,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		55 757 094,00		64 361 515,74	0,00	64 361 515,74
TOTAL		348 794 990,00	0,00	298 032 356,00	0,00	298 032 356,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	298 032 356,00
--	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	490 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 654 932,00	0,00	8 224 700,00	0,00	8 224 700,00
73	Impôts et taxes	184 723 781,00	0,00	128 266 345,00	0,00	128 266 345,00
74	Dotations et participations	153 430 727,00	0,00	159 675 662,00	0,00	159 675 662,00
75	Autres produits de gestion courante	826 000,00	0,00	677 000,00	0,00	677 000,00
Total des recettes de gestion courante		348 125 440,00	0,00	297 333 707,00	0,00	297 333 707,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	38 584,00	0,00	38 584,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		348 125 440,00	0,00	297 372 291,00	0,00	297 372 291,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	669 550,00		660 065,00	0,00	660 065,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		669 550,00		660 065,00	0,00	660 065,00
TOTAL		348 794 990,00	0,00	298 032 356,00	0,00	298 032 356,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	298 032 356,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	63 701 450,74
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 863 394,00	0,00	16 842 908,20	0,00	16 842 908,20
204	Subventions d'équipement versées	22 875 387,00	0,00	23 871 613,00	0,00	23 871 613,00
21	Immobilisations corporelles	37 704 175,00	0,00	32 161 057,00	0,00	32 161 057,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	67 119 621,00	0,00	73 605 930,80	0,00	73 605 930,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	137 562 577,00	0,00	146 481 509,00	0,00	146 481 509,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 001,00	0,00	353 139,00	0,00	353 139,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 473 456,00	0,00	43 706 601,00	0,00	43 706 601,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	125 000,00	0,00	747 300,00	0,00	747 300,00
27	Autres immobilisations financières	600 600,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	42 228 057,00	0,00	45 417 040,00	0,00	45 417 040,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	179 790 634,00	0,00	191 898 549,00	0,00	191 898 549,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	669 550,00		660 065,00	0,00	660 065,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	669 550,00		660 065,00	0,00	660 065,00
	TOTAL	180 460 184,00	0,00	192 558 614,00	0,00	192 558 614,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 558 614,00
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	54 595 808,00	0,00	64 660 550,78	0,00	64 660 550,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	37 082 967,00	0,00	52 921 547,48	0,00	52 921 547,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	394 346,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 754 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	108 828 114,00	0,00	117 582 098,26	0,00	117 582 098,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 254 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	15 873 000,00	0,00	10 615 000,00	0,00	10 615 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	124 703 090,00	0,00	128 197 098,26	0,00	128 197 098,26
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	26 757 703,00		35 849 437,74	0,00	35 849 437,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	28 999 391,00		28 512 078,00	0,00	28 512 078,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	55 757 094,00		64 361 515,74	0,00	64 361 515,74

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		180 460 184,00	0,00	192 558 614,00	0,00	192 558 614,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		192 558 614,00
---	--	----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	63 701 450,74
--	---------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	63 954 901,33		63 954 901,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 429 937,00		93 429 937,00
014	Atténuations de produits	62 270 898,00		62 270 898,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 894 152,00		6 894 152,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	156 002,00		156 002,00
66	Charges financières	5 896 956,00	0,00	5 896 956,00
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	0,00	200 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	867 993,93	28 512 078,00	29 380 071,93
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		35 849 437,74	35 849 437,74
Dépenses de fonctionnement – Total		233 670 840,26	64 361 515,74	298 032 356,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	298 032 356,00
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	353 139,00	660 065,00	1 013 204,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	43 706 601,00	0,00	43 706 601,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	16 842 908,20	0,00	16 842 908,20
204	Subventions d'équipement versées	23 871 613,00	0,00	23 871 613,00
21	Immobilisations corporelles (6)	32 161 057,00	0,00	32 161 057,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	73 605 930,80	0,00	73 605 930,80
26	Participations et créances rattachées	747 300,00	0,00	747 300,00
27	Autres immobilisations financières	610 000,00	0,00	610 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		191 898 549,00	660 065,00	192 558 614,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 558 614,00
---	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	490 000,00		490 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 224 700,00		8 224 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	128 266 345,00		128 266 345,00
74	Dotations et participations	159 675 662,00		159 675 662,00
75	Autres produits de gestion courante	677 000,00	0,00	677 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	38 584,00	660 065,00	698 649,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		297 372 291,00	660 065,00	298 032 356,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	298 032 356,00
--	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
13	Subventions d'investissement	64 660 550,78	0,00	64 660 550,78
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	52 936 547,48	0,00	52 936 547,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	0,00	600 000,00
28	Amortissement des immobilisations		28 512 078,00	28 512 078,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		35 849 437,74	35 849 437,74
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		128 197 098,26	64 361 515,74	192 558 614,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 558 614,00
---	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	116 781 879,00	63 954 901,33	0,00
60228	Autres fournitures consommables	4 000,00	4 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	472 652,00	432 340,56	0,00
60612	Energie - Electricité	4 220 837,00	4 361 837,00	0,00
60613	Chauffage urbain	73 000,00	82 000,00	0,00
60621	Combustibles	175 000,00	149 000,00	0,00
60622	Carburants	1 063 500,00	1 126 500,00	0,00
60623	Alimentation	49 888,00	48 118,50	0,00
60624	Produits de traitement	38 895,00	38 459,74	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	645 645,00	532 326,36	0,00
60631	Fournitures d'entretien	563 462,00	546 972,30	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 773 429,00	1 643 022,22	0,00
60633	Fournitures de voirie	257 014,00	258 620,50	0,00
60636	Vêtements de travail	319 430,00	317 156,19	0,00
6064	Fournitures administratives	125 543,00	117 004,54	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 195 900,00	1 158 400,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	613 392,00	578 693,81	0,00
611	Contrats de prestations de services	58 326 819,00	4 373 441,21	0,00
6132	Locations immobilières	886 247,00	1 151 597,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 397 452,00	1 055 452,11	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	280 453,00	213 503,00	0,00
61521	Entretien terrains	5 234 641,00	5 577 181,85	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 194 225,00	1 288 775,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	30 000,00	30 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	17 415 954,00	20 448 631,23	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 711 232,00	1 633 100,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 140 614,00	327 582,72	0,00
6156	Maintenance	1 846 176,00	1 746 299,63	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 108 000,00	1 196 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	833 595,00	447 166,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	425 100,00	474 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 118 000,00	735 000,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	15 882,00	800,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 965 116,00	2 835 141,65	0,00
6226	Honoraires	710 435,00	610 784,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	14 000,00	10 000,00	0,00
6228	Divers	504 600,00	150 800,00	0,00
6231	Annonces et insertions	152 400,00	137 400,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	425 324,00	465 624,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	35 067,00	22 100,00	0,00
6237	Publications	1 109 500,00	1 253 500,00	0,00
6238	Divers	264 500,00	263 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	26 650,00	11 100,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	59 702,00	58 010,00	0,00
6255	Frais de déménagement	25 000,00	24 000,00	0,00
6256	Missions	35 000,00	30 500,00	0,00
6257	Réceptions	218 450,00	190 350,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	110 000,00	92 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	272 111,00	354 761,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	17 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	260 597,00	364 601,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	35 200,00	316 200,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 552 728,00	1 689 064,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	11 000,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais au budget annexe	1 250 000,00	1 387 630,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	115 363,00	54 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	89 000,00	87 378,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 560 029,00	1 062 748,21	0,00
63512	Taxes foncières	297 000,00	283 900,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	500,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	9 600,00	5 100,00	0,00
6358	Autres droits	78 400,00	78 950,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 130,00	5 778,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 351 915,00	93 429 937,00	0,00
6331	Versement mobilité	898 086,00	919 721,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	823 650,00	843 498,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	41 411 470,00	36 973 290,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 206 119,00	2 816 601,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	13 914 549,00	13 347 972,00	0,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	9 802 729,00	9 838 988,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 170 038,00	4 948 366,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	260 296,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 653 128,00	11 249 847,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 855 724,00	11 307 956,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	645 811,00	688 360,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	408 849,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	280 558,00	259 306,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 908,00	16 032,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	220 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	62 684 655,00	62 270 898,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	5 915 952,00	5 502 195,00	0,00
73928	Autres préél. pour revers. de fiscalité	200 000,00	200 000,00	0,00
7439	Revers. de la dotation d'équilibre	56 568 703,00	56 568 703,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 125 807,00	6 894 152,00	0,00
6531	Indemnités	520 000,00	520 000,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	50 000,00	50 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	128 000,00	128 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	125 000,00	125 000,00	0,00
65548	Autres contributions	2 470 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 831 807,00	6 071 152,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	156 000,00	156 002,00	0,00
6561	Frais de personnel	156 000,00	154 213,00	0,00
6562	Matériel, équipement et fournitures	0,00	1 789,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		286 100 256,00	226 705 890,33	0,00
66	Charges financières (b)	6 645 440,00	5 896 956,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 224 679,00	5 564 813,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	50 000,00	50 000,00	0,00
661131	Remb. Int. emprunt transf. Cnes du GFP	310 761,00	262 143,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	60 000,00	20 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	292 200,00	200 000,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 700,00	5 200,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	500,00	0,00
6713	Secours et dots	10 000,00	10 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	145 000,00	75 300,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	131 000,00	109 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	867 993,93	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	867 993,93	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		293 037 896,00	233 670 840,26	0,00
023	Virement à la section d'investissement	26 757 703,00	35 849 437,74	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	28 999 391,00	28 512 078,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	28 999 391,00	28 512 078,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		55 757 094,00	64 361 515,74	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		55 757 094,00	64 361 515,74	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		348 794 990,00	298 032 356,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	298 032 356,00
--	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 865 354,21
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 815 354,21
= Différence ICNE N – ICNE N-1	50 000,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	490 000,00	490 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 000,00	200 000,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	290 000,00	290 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 654 932,00	8 224 700,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 684 274,00	2 958 887,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	77 479,00	42 140,00	0,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	265 000,00	265 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	95 000,00	30 000,00	0,00
704	Travaux	175 908,00	217 430,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	2 703 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	35 000,00	5 000,00	0,00
7078	Autres marchandises	77 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	120 000,00	2 170 000,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	2 396 271,00	2 510 243,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	26 000,00	26 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	184 723 781,00	128 266 345,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	101 817 736,00	106 221 887,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 415 604,00	1 825 828,00	0,00
73221	FNGIR	15 427 719,00	15 427 719,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 090 911,00	4 090 911,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	60 271 811,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	700 000,00	700 000,00	0,00
74	Dotations et participations	153 430 727,00	159 675 662,00	0,00
744	FCTVA	2 800 000,00	2 500 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	3 527 240,00	3 025 703,00	0,00
7473	Participat° Départements	3 018 372,00	3 018 372,00	0,00
74752	Recettes/fonds compens ch territoriales	119 700 626,00	121 471 710,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	30 600,00	23 220,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	650 000,00	1 000 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 170 397,00	339 700,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	7 866 441,00	7 886 441,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	14 667 051,00	20 410 516,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	826 000,00	677 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	580 000,00	431 000,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	246 000,00	246 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		348 125 440,00	297 333 707,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	38 584,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	38 584,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		348 125 440,00	297 372 291,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	669 550,00	660 065,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	669 550,00	660 065,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		669 550,00	660 065,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		348 794 990,00	298 032 356,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	298 032 356,00
--	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	9 863 394,00	16 842 908,20	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	350 000,00	500 000,00	0,00
2031	Frais d'études	8 285 539,00	14 458 970,20	0,00
2033	Frais d'insertion	32 400,00	47 400,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 195 455,00	1 836 538,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	22 875 387,00	23 871 613,00	0,00
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	545 000,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 644 476,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	2 900 000,00	3 000 000,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	4 935 000,00	7 435 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	415 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	12 395 911,00	12 476 613,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	37 704 175,00	32 161 057,00	0,00
2111	Terrains nus	2 220 000,00	2 220 000,00	0,00
2112	Terrains de voirie	300 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	9 503 471,00	600 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	725 992,00	50 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 110 547,00	3 704 378,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 020 851,00	2 793 710,00	0,00
2138	Autres constructions	800 000,00	5 482 400,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	7 020 275,00	10 564 151,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 623 554,00	1 552 985,00	0,00
21533	Réseaux câblés	1 711,00	195 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	45 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	57 242,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	50 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 650 447,00	2 568 571,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 951 395,00	1 240 862,00	0,00
2184	Mobilier	157 000,00	190 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 466 690,00	999 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	67 119 621,00	73 605 930,80	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	295 500,00	2 726 994,00	0,00
2313	Constructions	6 555 000,00	1 632 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	57 141 099,00	27 040 697,80	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 128 022,00	42 206 239,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		137 562 577,00	146 481 509,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 001,00	353 139,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	29 001,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	353 139,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 473 456,00	43 706 601,00	0,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	4 900 000,00	0,00
16318	Autres emprunts obligataires	100 000,00	100 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	36 575 981,00	33 983 058,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	3 393 353,00	3 393 352,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	15 000,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	1 385 122,00	1 315 191,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	125 000,00	747 300,00	0,00
261	Titres de participation	125 000,00	747 300,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600 600,00	610 000,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	600 600,00	610 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		42 228 057,00	45 417 040,00	0,00
4581064	DEP - Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581297	DEP - Opérations pour compte de Tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581434	DEP - Opérations pour compte de Tiers (6)	0,00	0,00	0,00
4581467	DEP - Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		179 790 634,00	191 898 549,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	669 550,00	660 065,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	669 550,00	660 065,00	0,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	9 488,00	0,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résult. Amendes police	660 062,00	660 065,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		669 550,00	660 065,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		180 460 184,00	192 558 614,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 558 614,00
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	54 595 808,00	64 660 550,78	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	406 503,00	406 503,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	76 800,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	610 000,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	163 385,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	93 545,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 000,00	1 200 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	40 542 683,00	35 140 272,78	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 601 474,00	6 519 355,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	16 337,00	1 045 326,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	1 512 377,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	658,00	8 671 927,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	429 973,00	158 069,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	8 217 733,00	5 766 536,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	4 000 000,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	2 673 902,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	37 082 967,00	52 921 547,48	0,00
1641	Emprunts en euros	37 082 967,00	52 921 547,48	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	394 346,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	394 346,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 754 993,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	16 754 993,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		108 828 114,00	117 582 098,26	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 000 000,00	10 000 000,00	0,00
10222	FCTVA	12 000 000,00	10 000 000,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	15 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	600 000,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	600 000,00	600 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 254 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 873 000,00	10 615 000,00	0,00
4582105	REC - Opérations pour compte de Tiers (5)	659,00	0,00	0,00
4582254	Op° pour compte de tiers (Parc de La République) (5)	0,00	0,00	0,00
4582434	REC - Opérations pour compte de Tiers (5)	0,00	0,00	0,00
4582467	DEP - Opérations pour compte de tiers (5)	1 317,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 976,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		124 703 090,00	128 197 098,26	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	26 757 703,00	35 849 437,74	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	28 999 391,00	28 512 078,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	213 936,00	232 831,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	33 334,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	38 001,00	26 605,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	45 675,00	45 675,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	327 152,00	327 152,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	3 871 324,00	3 711 913,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	43 531,00	43 531,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 834,00	5 500,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	10 290 959,00	10 749 166,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	313 732,00	313 732,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	17 780,00	17 780,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	506 156,00	895 100,00	0,00
28087	Immo. incorporelles reçues à dispo.	202 441,00	191 562,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	456 869,00	460 576,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 425 109,00	1 496 039,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 361 785,00	2 006 802,00	0,00

EPT Plaine Commune - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	15 395,00	2 801,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 607 125,00	2 843 634,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	12 503,00	12 803,00	0,00
281533	Réseaux câblés	134 158,00	130 383,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	324 952,00	261 967,00	0,00
281538	Autres réseaux	143,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	51 814,00	70 464,00	0,00
281571	Matériel roulant	38 396,00	40 300,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 278,00	16 946,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	163 660,00	135 836,00	0,00
281721	Plantat° arbres, arbustes (m. à dispo)	30 121,00	60 121,00	0,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	374,00	374,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	208 063,00	119 464,00	0,00
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	37 978,00	37 978,00	0,00
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	32 299,00	19 684,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	49 427,00	47 411,00	0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	1 386,00	588,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	9 686,00	8 504,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	184 459,00	91 858,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 398 534,00	1 872 160,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	902 647,00	1 066 203,00	0,00
28184	Mobilier	459 129,00	434 523,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 169 246,00	714 112,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		55 757 094,00	64 361 515,74	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		55 757 094,00	64 361 515,74	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		180 460 184,00	192 558 614,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	192 558 614,00
---	-----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).